

Prospectus simplifié

Parts de série A

Montréal, 24 mai 2022



Portefeuille FDP **Équilibré**
Portefeuille FDP **Équilibré croissance**
Portefeuille FDP **Équilibré revenu**
Portefeuille FDP **Obligations canadiennes**
Portefeuille FDP **Gestion des liquidités**
Portefeuille FDP **Revenu fixe mondial**
Portefeuille FDP **Actions canadiennes**
Portefeuille FDP **Actions canadiennes dividende**
Portefeuille FDP **Actions globales**
Portefeuille FDP **Actions américaines**
Portefeuille FDP **Actions pays émergents**

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des parts offertes en vertu du présent prospectus simplifié et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ni les Fonds ni leurs parts offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont inscrits auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et ils ne peuvent être vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses des exigences d'inscription.



Table des matières

Partie A

Information générale concernant tous les fonds communs de placement de Financière des professionnels

Introduction.....	3
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?.....	4
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?.....	4
Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds?.....	4
À qui s'adresse ce Fonds?.....	9
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds	10
Achats, substitutions et rachats	12
Adhésion	12
Évaluation des parts.....	12
Opérations à court terme	12
Achats, substitutions et rachats.....	12
Services facultatifs.....	14
Régimes fiscaux enregistrés.....	14
Régime de placements ou retraits périodiques	14
Réinvestissement automatique des distributions.....	14
Frais.....	14
Frais et charges payables par les Fonds	15
Frais et charges directement payables par le participant	15
Rémunération du courtier	16
Rémunération du courtier	16
Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	16
Incidences fiscales pour les participants.....	16
Imposition des participants.....	16
Fonds détenus dans un régime enregistré.....	16
Fonds qui ne sont pas détenus dans un compte enregistré.....	16
Quels sont vos droits?	17
Renseignements supplémentaires	17
Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102	17
Amélioration de l'échange de renseignements fiscaux	17

Partie B

Information particulière concernant chacun des fonds communs de placement de Financière des professionnels décrits dans le présent prospectus simplifié

Les fonds équilibrés.....	20
Portefeuille FDP Équilibré	20
Portefeuille FDP Équilibré croissance	23
Portefeuille FDP Équilibré revenu	26
Les fonds de revenu	29
Portefeuille FDP Obligations canadiennes	29
Portefeuille FDP Gestion des liquidités.....	32
Portefeuille FDP Revenu fixe mondial	34
Les fonds d'actions	37
Portefeuille FDP Actions canadiennes.....	37
Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende.....	40
Portefeuille FDP Actions globales.....	43
Portefeuille FDP Actions américaines	46
Portefeuille FDP Actions pays émergents.....	49

Partie A

Information générale concernant tous les fonds communs de placement de Financière des professionnels

Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits. Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. La Partie A, qui va de la page 3 à la page 18, contient de l'information générale sur tous les Fonds de Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. La Partie B, qui va de la page 19 à la page 50, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent prospectus simplifié. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le dernier aperçu du fonds déposé de chacune des séries A des Fonds;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- les états financiers intermédiaires déposés après les derniers états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant sans frais le 1 888 377-7337 ou en vous adressant à votre représentant. Vous pouvez également obtenir ces documents par demande écrite adressée à Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. au 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 31^e étage, C.P. 1116, Montréal (Québec) H5B 1C2 ou sur le site Internet de Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. à l'adresse www.fprofessionnels.com, ou en communiquant avec Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. à l'adresse électronique fonds@fprofessionnels.com. Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Internet www.sedar.com.

Pour vous aider dans la lecture du présent prospectus simplifié, il est bon de se rappeler que :

Dans la Partie A de ce prospectus simplifié traitant des aspects communs à tous les Fonds :

« **Fonds** » fait référence à la gamme de fonds communs de placement de Financière des professionnels;
« **gestionnaire de fonds** » ou « **Financière des professionnels** » fait référence à Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.

Dans la Partie B de ce prospectus simplifié traitant de chacun des Fonds sur une base individuelle :

« **Fonds** » fait référence au fonds commun de placement spécifique (exemple : le Portefeuille FDP Équilibré).

La Fédération des médecins spécialistes du Québec a mis sur pied Financière des professionnels lors de la création d'un régime d'épargne-retraite de type collectif pour ses membres en 1978. D'autres associations ou ordres professionnels au Québec, à savoir ceux regroupant les chirurgiens-dentistes, les notaires, les architectes en pratique privée, les pharmaciens propriétaires, les médecins résidents et les médecins francophones, ont adhéré aux Fonds de Financière des professionnels lors d'initiatives similaires pour leurs membres. Depuis 1988, Financière des professionnels offre également des placements autres que ceux admissibles à des régimes enregistrés pour fins fiscales. En plus des services aux membres de ses regroupements professionnels, Financière des professionnels offre maintenant ses services à tous les autres professionnels.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (OPC) est un instrument de placement. C'est un moyen de regrouper des placements souscrits par des personnes ayant des objectifs d'investissement similaires. Ces personnes deviennent des porteurs de parts de l'organisme de placement collectif. Les porteurs de parts de l'organisme de placement collectif partagent les revenus et les dépenses de l'organisme ainsi que les gains et les pertes réalisés sur les placements (proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent). Les porteurs mettent fin à leur placement en effectuant la vente de leurs parts; celles-ci sont alors rachetées par l'organisme de placement collectif.

Les organismes de placement collectif peuvent investir dans différentes catégories d'actifs conformément à leurs objectifs de placement telles que des actions, des obligations, des liquidités en différentes devises, des placements alternatifs, des titres dérivés ainsi que dans d'autres organismes de placement collectif. Certains organismes de placement collectif combinent différentes classes d'actifs alors que d'autres sont spécialisés dans une seule classe. Le Portefeuille FDP Équilibré est un exemple d'organisme de placement collectif détenant plusieurs classes d'actifs.

Lors de la constitution de votre portefeuille, il est important de tenir compte de la relation risque-rendement. Votre sélection de Fonds devrait correspondre à votre profil d'investisseur, c'est-à-dire suivre vos objectifs financiers et votre degré de tolérance au risque.

Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds?

La valeur des placements d'un organisme de placement collectif varie généralement de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des sociétés ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un organisme de placement collectif peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Comme dans le cas de tout organisme de placement collectif, rien ne garantit que vous récupérerez le plein montant de votre placement dans un Fonds; les parts d'organismes de placement collectif ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada, ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental comme le sont les comptes bancaires et les certificats de dépôt garanti (CPG). Dans des circonstances exceptionnelles, un organisme de placement collectif peut suspendre le rachat de ses parts (veuillez vous reporter à la page 12, sous la rubrique « Achats, substitutions et rachats »).

Lorsque vous prenez une décision concernant vos placements, il est très important que vous connaissiez parfaitement les

différents types de Fonds dans lesquels vous investissez, les risques que chacun comporte et la stabilité de leur performance ou le cycle de rendement au fil du temps.

La performance et la volatilité de la valeur des parts des Fonds dépendent des titres dans lesquels les Fonds investissent. Selon les catégories d'actifs incluses dans les Fonds, l'éventail de risques sera différent. Voici les principales catégories de risque :

Risque lié aux marchés boursiers - La valeur de la plupart des titres, particulièrement les titres de participation, évolue en fonction de la situation des bourses de valeurs. Les bourses de valeurs sont tributaires de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Risque sectoriel - La valeur d'un groupe de titres peut évoluer de façon très démarquée par rapport au marché en général ou par rapport aux autres secteurs. Par exemple, les titres du secteur de la haute technologie se sont davantage appréciés, puis dépréciés, que ceux des autres secteurs lors de la bulle spéculative des années 1999-2000.

Risque particulier lié aux émetteurs - La valeur de l'ensemble des titres peut connaître une variation positive ou négative selon les faits nouveaux survenus au sein des sociétés qui émettent les titres. Plus la pondération d'un titre dans un Fonds est importante, plus les variations de la valeur de ce titre auront une incidence sur la valeur du Fonds.

Risque lié aux taux d'intérêt - La valeur des titres à revenu fixe fluctue en sens inverse des mouvements des taux d'intérêt. Les titres s'apprécient généralement lors d'une baisse des taux d'intérêt et connaissent une baisse de valeur lorsque les taux d'intérêt montent. L'évolution des taux d'intérêt peut également toucher la valeur des actions, surtout celles qui versent d'importants dividendes.

Risque lié au crédit - De façon générale, on considère que plus la cote d'évaluation de crédit d'un émetteur est forte et favorable, moins le risque d'insolvabilité est préoccupant. Il s'agit du risque que les sociétés ou émetteurs ne respectent pas leurs engagements concernant leurs titres que nous détenons ou sur les contrats en vigueur. Un Fonds qui investit dans des placements du marché monétaire, des obligations et autres placements à revenu fixe émis par les gouvernements et les sociétés est touché par la capacité de l'entité émettrice de payer les intérêts ou de rembourser le capital, lorsqu'ils sont exigibles.

Risque lié aux opérations importantes - Un Fonds peut avoir un ou plusieurs participants, dont un fonds d'investissement, qui souscrivent à, ou détiennent, un nombre important de parts; c'est le cas notamment lorsqu'un Fonds investit dans un autre Fonds. Les achats ou les rachats importants de parts d'un Fonds peuvent influencer défavorablement le rendement d'un Fonds

qu'obtiennent les autres participants du Fonds, parce que le Fonds peut être obligé de vendre des placements à des prix désavantageux ou de conserver une grande quantité de liquidités pour acquitter les produits de rachat ou, dans le cas d'un important achat de parts d'un Fonds, de détenir une grande quantité de liquidités jusqu'à ce qu'il trouve des placements adéquats. Les transactions nécessaires peuvent également survenir à une période inopportunne où les prix sont désavantageux et cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur le Fonds.

Risque lié aux fonds sous-jacents - Dans le cadre de leur stratégie de placement, certains Fonds investissent directement dans d'autres fonds d'investissement (les « **fonds sous-jacents** »), ou obtiennent une exposition à ceux-ci. Ces Fonds comportent les risques des fonds sous-jacents. En outre, si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le Fonds sera incapable d'évaluer avec exactitude une partie de son portefeuille de placements et pourrait ne pas être en mesure de racheter des parts. De plus, si les Fonds demandent un rachat important de leurs parts souscrites dans les fonds sous-jacents, il se pourrait que ces fonds sous-jacents soient obligés de vendre leurs placements à des prix peu intéressants pour pouvoir satisfaire à ces demandes de rachat. Le rendement des fonds sous-jacents pourrait en être réduit.

Risque lié aux titres étrangers - Divers facteurs d'ordre financier, politique et social peuvent comporter des risques qui ne sont pas généralement associés à un placement effectué au Canada.

Le revenu de placement que tirent les Fonds et les gains en capital réalisés par ceux-ci qui proviennent de sources situées dans des pays étrangers pourraient être assujettis à un impôt étranger retenu à la source. Le Canada a conclu avec certains pays étrangers des conventions fiscales qui pourraient accorder aux Fonds une réduction du taux d'imposition de ce revenu. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires afin de profiter de la réduction du taux d'imposition. Le versement du recouvrement d'impôt et le moment où il est effectué sont à l'appréciation du pays étranger concerné. Il est possible que des renseignements requis sur ces formulaires ne soient pas disponibles (comme des renseignements sur les porteurs de parts); dans un tel cas, les Fonds ne pourraient profiter de la réduction de taux prévue par convention ni des remboursements éventuels. Certains pays donnent des directives contradictoires ou variables et imposent des délais exigeants, ce qui peut faire en sorte que les Fonds ne puissent profiter de la réduction de taux prévue par convention ni des remboursements éventuels. Si un Fonds touche un remboursement d'impôt étranger, la valeur liquidative de ses parts ne sera pas mise à jour et le montant demeurera dans le Fonds au profit des porteurs de parts alors existants.

Risque lié aux devises - La valeur des Fonds qui détiennent des titres libellés en devises étrangères, tels que nos Fonds

internationaux, subit l'influence des fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères. Un dollar canadien qui se déprécie (s'apprécie) fait hausser (baisser) la valeur du Fonds.

Risque lié aux produits dérivés - Les principaux types de produits dérivés dans lesquels les Fonds investissent sont les options et les contrats d'échange, à terme ou à livrer. Ces derniers constituent un engagement au même titre que s'il s'agissait d'un achat ou d'une vente de valeurs ou de devises, sauf que le règlement de la transaction est reporté à une date ultérieure. Dans le cas d'achat d'options, il y a un coût d'acquisition, mais aucun engagement de prendre livraison si l'opération financière n'est pas jugée avantageuse au moment de son expiration. Dans le cas de vente d'options, il y a réception d'une contrepartie en échange d'un privilège.

Certains Fonds peuvent avoir recours à des contrats d'échange aux fins de couverture contre les fluctuations des taux de change. Les contrats à terme sur indices boursiers peuvent être utilisés par les Fonds comme alternative à la constitution ou à l'ajout de certains portefeuilles de titres, et les contrats à livrer sur devises peuvent être utilisés à des fins de couverture de risque ou pour établir un positionnement de devises correspondant à un investissement.

Le risque des contrats à livrer est, à toutes fins pratiques, le même que celui de détenir les actifs financiers correspondants. Comme le déboursé final est différé, certains pourraient mettre en place un levier financier pour augmenter leurs positions. La réglementation en interdit une telle utilisation puisque les Fonds ne peuvent pas placer sur marge. De plus, dans la mesure où les produits dérivés ne sont pas tout à fait la réplique exacte des valeurs qu'ils représentent, il peut y avoir des risques mineurs d'efficacité de stratégie, de liquidité ou de variation entre le prix de l'instrument dérivé et sa valeur sous-jacente.

Risque lié aux prêts, mises en pension et prises en pension de titres - Pour améliorer leur rendement, les Fonds peuvent conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec leurs objectifs de placement et qui sont autorisées par la réglementation sur les valeurs mobilières. Dans une opération de prêt de titres, un Fonds prête les titres qu'il détient dans son portefeuille à un emprunteur moyennant des frais. Dans un contrat de mise en pension, le Fonds vend des titres qu'il détient dans son portefeuille à un seul prix et s'engage à les racheter par la suite de la même partie en espérant un bénéfice. Dans un contrat de prise en pension de titres, le Fonds achète des titres au comptant à un seul prix et s'engage à les revendre à la même partie en espérant un bénéfice. Si l'autre partie à ces opérations devient insolvable ou ne peut autrement s'acquitter de ses obligations, un Fonds peut subir des pertes. Par exemple, un Fonds pourrait perdre les titres qu'il prête à un emprunteur si ce dernier n'est pas en mesure de respecter sa promesse de remettre les titres ou de régler l'opération. Par ailleurs, un Fonds pourrait se retrouver avec une garantie dont la valeur est inférieure à celle

des titres prêtés, si la valeur des titres prêtés augmente par rapport à la valeur de la garantie. Pour réduire ce risque :

- i) les Fonds doivent recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actifs investis dans ces opérations, laquelle garantie est rajustée à chaque date de négociation afin de maintenir le seuil minimal de 102 %; et
- ii) les Fonds n'investiront pas plus de 50 % de leur valeur liquidative dans de telles opérations.

Pour pouvoir effectuer des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, les Fonds nomment un mandataire compétent en vertu d'une convention écrite intervenue entre le gestionnaire de fonds et ce mandataire. La convention expose, entre autres exigences, la responsabilité à l'égard de l'administration et de la supervision du programme de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres.

Risque lié aux fonds négociés en bourse - Certains Fonds peuvent investir une certaine partie de leur actif dans d'autres fonds d'investissement dont les titres sont négociés à une bourse nord-américaine (les « **fonds négociés en bourse** »). Généralement, les organismes de placement collectif ne peuvent investir que dans des fonds négociés en bourse qui émettent des parts indicielles, ce qui signifie que le seul but du fonds est de détenir les titres qui sont compris dans un indice coté sur de nombreuses bourses dans une proportion qui reflète, pour l'essentiel, leur poids dans cet indice ou de faire des placements qui font en sorte que le rendement du fonds imite le rendement de cet indice.

Ainsi, les fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à celui d'un indice relatif à un marché ou à un secteur d'activité en particulier. Les fonds négociés en bourse peuvent ne pas obtenir le même rendement que leurs indices de référence en raison de différences entre la pondération réelle de titres détenus par les fonds négociés en bourse et celle de leur indice de référence et des frais d'exploitation et de gestion des fonds négociés en bourse.

Bien qu'un placement dans de tels fonds négociés en bourse offre une possibilité de gains accrus, les techniques de placements utilisées peuvent également avoir pour effet d'amplifier les pertes en cas de conjoncture défavorable et possiblement d'augmenter la volatilité.

Risque lié aux marchés émergents - Les Fonds qui investissent dans des marchés émergents ou en voie de développement sont assujettis aux mêmes risques que ceux indiqués à la rubrique « Risque lié aux titres étrangers », mais les marchés émergents sont généralement plus instables que les marchés mieux développés. En raison de l'instabilité, les prix peuvent fluctuer de façon plus marquée que dans d'autres pays plus développés. En outre, les volumes des opérations sur les marchés boursiers dans les pays moins développés peuvent être moins importants, et il peut être plus difficile de vendre les titres.

Risque lié aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires - Les titres adossés à des créances consistent en des obligations d'emprunt garanties par des groupements de

prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Certains titres adossés à des créances sont des obligations d'emprunt à court terme appelées papier commercial adossé à des actifs (« **PCAA** »). Les titres adossés à des créances hypothécaires consistent en des obligations d'emprunt garanties par des groupements d'hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la cote de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres en question. De plus, dans le cas du PCAA, il y a un risque de décalage entre les mouvements de trésorerie des actifs sous-jacents qui garantissent le titre et l'obligation de remboursement du titre à l'échéance.

L'utilisation des titres adossés à des créances hypothécaires comporte également un risque de baisse de taux d'intérêt sur les hypothèques, de défaut du débiteur hypothécaire aux termes de l'hypothèque ou de baisse de valeur du bien garanti par l'hypothèque.

Risque lié aux ventes à découvert - Certains Fonds peuvent effectuer des ventes de titres à découvert. Aux termes d'une vente à découvert, un Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et vend les titres empruntés (une vente à découvert des titres) sur le marché libre. À une date ultérieure, le Fonds rachète le même nombre de titres et les rend au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, et le Fonds lui verse une rémunération. Si la valeur des titres fléchit entre le moment où le Fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend, la différence (après déduction de la rémunération que le Fonds verse au prêteur) constitue un profit pour le Fonds. Les ventes à découvert comportent certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres fléchira suffisamment au cours de la durée de la vente à découvert pour compenser la rémunération versée par le Fonds et que le Fonds réalisera un profit; la valeur des titres vendus à découvert pourrait plutôt augmenter. Le Fonds peut également avoir des difficultés à racheter et à rendre les titres empruntés s'il n'existe pas un marché liquide pour les titres. Le prêteur de qui le Fonds a emprunté les titres pourrait faire faillite, et le Fonds pourrait perdre la garantie qu'il a déposée auprès du prêteur. Chaque Fonds qui se livre à des ventes à découvert est sujet à des contrôles et des limites conçus pour contrebalancer ces risques en vendant à découvert uniquement des titres d'émetteurs importants pour lesquels un marché liquide devrait se maintenir et en limitant le montant de l'exposition aux ventes à découvert. Par ailleurs, les Fonds déposent des garanties uniquement auprès de prêteurs qui satisfont à certains critères de solvabilité et jusqu'à concurrence de certaines limites. Bien que certains Fonds ne concluent pas directement des ventes à découvert, ils pourraient être exposés au risque lié aux ventes à découvert puisque les Fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent ou auxquels les actifs des Fonds sont exposés peuvent conclure de telles ventes.

Risque lié aux séries - Les parts des Fonds sont réparties en six (6) séries : la série A, la série I, la série R4, la série R5, la série R6 et la série R. **Seules les parts de série A des Fonds sont offertes par l'entremise du présent prospectus simplifié.** Reportez-vous à la rubrique « Adhésion » à la page 12 pour obtenir plus de détails sur les caractéristiques de la série A des Fonds offerte par l'entremise de ce prospectus simplifié. Les parts de la série I, de la série R4, de la série R5, de la série R6 et de la série R ne sont pas offertes par l'entremise de ce prospectus simplifié. Les Fonds peuvent, sans aviser les porteurs de parts et sans obtenir leur approbation, émettre des séries additionnelles.

Chacune des six (6) séries de parts se voit imputer tous les frais qui lui sont attribuables. Ces frais sont déduits du calcul de la valeur liquidative de la part d'une série et réduisent cette valeur. Si une série n'est pas en mesure d'acquitter ses frais ou dettes, les actifs des autres séries serviront à le faire. Par conséquent, le prix par part des autres séries pourrait également chuter.

Risque lié à l'imposition - Le gestionnaire de fonds a avisé que les Fonds sont admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») en date des présentes. Le gestionnaire de fonds s'attend à ce que les Fonds continuent d'être admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement » à tout moment pertinent. Si les Fonds ne sont pas admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement » aux fins fiscales ou cessent de l'être, les incidences fiscales sur le revenu décrites à la rubrique « Incidences fiscales pour les participants » pourraient être considérablement et défavorablement différentes à certains égards. Rien ne garantit que les lois fédérales canadiennes de l'impôt sur le revenu et les politiques administratives et les pratiques de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« **ARC** ») concernant le traitement des fiducies de fonds commun de placement ne seront pas modifiées d'une façon qui aurait une incidence défavorable sur les Fonds et leurs porteurs de parts.

Si un Fonds est assujetti à un « fait lié à la restriction de pertes », i) le Fonds sera réputé arrivé à la fin de son exercice, pour les besoins des autorités fiscales (de sorte que le Fonds pourrait avoir de l'impôt à payer s'il ne distribue pas son revenu et ses gains en capital avant la fin de cet exercice), et ii) le Fonds sera assujetti aux règles concernant la restriction de pertes s'appliquant généralement aux sociétés par actions qui subissent une acquisition de contrôle, y compris les règles concernant la réalisation réputée de toute perte en capital non réalisée et les restrictions quant à la possibilité de reporter en avant des pertes. En général, un Fonds est assujetti à un fait lié à la restriction de pertes lorsqu'une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » dans le Fonds, ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » dans le Fonds, selon la définition donnée à ces expressions dans les dispositions concernant les personnes affiliées énoncées dans la Loi de l'impôt, avec les modifications appropriées. En général, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire dans un Fonds est un bénéficiaire

qui, avec les personnes et les sociétés de personnes auxquelles il est affilié, détient une participation de bénéficiaire dans le Fonds dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations de bénéficiaire dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds.

Risque lié à la cybersécurité - En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire de fonds et chaque Fonds sont, potentiellement, devenus plus exposés à certains risques liés à l'exploitation et à l'information découlant de violations de la cybersécurité. En règle générale, une violation de la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement fortuit. Les violations de la cybersécurité peuvent prendre la forme, entre autres, d'une infection par un virus informatique ou par un autre programme malveillant ou d'un accès non autorisé aux systèmes, réseaux et dispositifs informatiques ou numériques du gestionnaire de fonds ou d'un Fonds, par piratage ou par un autre moyen, dans tous les cas en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles touchant l'infrastructure physique ou les systèmes d'exploitation auxquels se fie le gestionnaire de fonds ou un Fonds. Les risques liés à la cybersécurité comprennent également les risques posés par des pertes de service découlant d'une attaque externe ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, aux réseaux ou aux dispositifs du gestionnaire de fonds ou d'un Fonds. Une telle violation de la cybersécurité ou de telles pertes de service pourraient se traduire, pour le gestionnaire de fonds ou un Fonds, par la perte de renseignements exclusifs, la corruption de données ou une perte de capacité d'exploitation, lesquelles pourraient faire en sorte que le gestionnaire de fonds ou le Fonds subisse des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à sa réputation ou une perte financière, ou qu'il ait à engager des frais supplémentaires liés à la conformité en raison des mesures correctives qu'il doit prendre. Le gestionnaire de fonds et les Fonds ont préparé des plans de continuité de l'exploitation et mis en place des systèmes de gestion des risques afin de prévenir des attaques visant la cybersécurité ou d'en réduire les conséquences, mais il existe des limites inhérentes à de tels plans ou systèmes en raison notamment de la nature en constante évolution de la technologie et des tactiques utilisées pour effectuer des cyberattaques. De plus, il est possible que certains risques n'aient pas été détectés ou pris en compte.

Par ailleurs, des défaillances ou des violations touchant les fournisseurs de services externes du gestionnaire de fonds ou des Fonds (ce qui comprend les sous-gestionnaires de portefeuille, l'agent des transferts, le dépositaire ou tout autre intermédiaire financier d'un Fonds) pourraient interrompre les activités d'exploitation des fournisseurs de services externes et du gestionnaire de fonds ou du Fonds. Ces interruptions pourraient se traduire par des pertes financières, par l'incapacité des porteurs de parts d'un Fonds d'effectuer des opérations auprès d'un Fonds et l'incapacité d'un Fonds de traiter des opérations, par l'incapacité d'un Fonds de calculer sa valeur

liquidative, par des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et des autres lois, règles et règlements applicables, par des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires et/ou frais supplémentaires liés à la conformité engagés pour prendre des mesures correctives. Un Fonds et ses porteurs de parts pourraient subir des conséquences négatives de telles violations de la cybersécurité, et rien ne garantit qu'à l'avenir un Fonds ne subira pas de pertes découlant d'une attaque ou d'une autre forme de violation de la sécurité de l'information touchant le gestionnaire de fonds ou les fournisseurs de services externes du Fonds, d'autant plus que le gestionnaire de fonds et les Fonds ne peuvent exercer aucun contrôle sur les programmes et systèmes en matière de cybersécurité mis en place par ces fournisseurs de services.

Les risques liés à la cybersécurité peuvent également concerner les émetteurs des titres dans lesquels un Fonds investit et faire en sorte que les placements du Fonds en question auprès de ces émetteurs perdent de la valeur.

Risque lié au manque de liquidité - Les investisseurs utilisent souvent le terme *liquidité* pour décrire la rapidité et la facilité avec lesquelles ils peuvent vendre un actif et le convertir en espèces. La plupart des titres que détient un organisme de placement collectif peuvent habituellement être vendus promptement à un prix raisonnable et constituent donc des placements relativement liquides. Il peut toutefois arriver qu'un organisme de placement collectif investisse dans des titres non liquides, c'est-à-dire qui ne peuvent être vendus rapidement ou aisément.

L'illiquidité de certains titres peut tenir à des restrictions légales, à la nature du placement même, aux modalités de règlement ou à plusieurs autres raisons. Parfois, elle est simplement due à une pénurie d'acheteurs intéressés au titre. De plus, dans des marchés très volatils, comme dans des périodes de changements soudains des taux d'intérêt ou de perturbations boursières sévères, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent subitement devenir illiquides. La difficulté de vendre certains titres peut entraîner une perte ou des frais supplémentaires pour l'organisme de placement collectif.

Certaines sociétés n'ont que peu d'actions en circulation, si bien que la souscription ou la vente de ces actions risque d'avoir des répercussions plus importantes sur leur cours. Les actions de petites entreprises font l'objet d'un nombre moins élevé d'opérations et sont négociées en plus petit volume que celles des grandes entreprises et, donc, il pourrait être plus difficile de les vendre. Certaines sociétés peuvent subir de manière marquée les contrecoups d'une situation politique ou économique. Les titres émis par de telles sociétés peuvent être difficiles à acheter ou à vendre, ce qui peut entraîner d'importantes fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des Fonds qui acquièrent ces titres.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable, titres de créance garantis de premier rang, titres convertibles ou titres adossés à des créances hypothécaires commerciales à rendement élevé, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. En outre, la liquidité de titres particuliers peut varier grandement au fil du temps.

L'illiquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre un titre donné et les acheteurs sont prêts à acheter le titre en question). L'illiquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations ou la livraison de titres. Dans certains cas d'illiquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le Fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

À qui s'adresse ce Fonds?

Pour connaître le Fonds qui vous convient, il est important de savoir lequel partage les mêmes objectifs que vous. À la Partie B du présent prospectus simplifié, vous trouverez une section intitulée « Qui devrait investir dans le Fonds? » pour chacun des Fonds. Ces sections vous aideront à décider, avec l'aide de votre représentant, si un Fonds vous convient. Les niveaux de risque de placement mentionnés à titre indicatif dans ces sections ont été établis conformément à la méthode normalisée de classification du risque de placement prévue à la réglementation adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« **ACVM** ») et entrée en vigueur le 8 mars 2017. Cette méthode est fondée sur la volatilité historique d'un organisme de placement collectif mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Selon les ACVM, la forme de risque la plus complète et la plus facile à comprendre dans ce contexte est celle de la volatilité passée, mesurée par l'écart-type des rendements passés. L'écart-type mesure le taux de variation des rendements observé dans le passé par rapport au rendement moyen. Plus l'écart-type est élevé, plus son rendement a varié dans le temps. Vous devez savoir qu'il existe d'autres types de risques, certains mesurables, d'autres non. De plus, tout comme le rendement passé n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas garante de la volatilité future d'un organisme de placement collectif.

Voici la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds :

Faible – Pour les organismes de placement collectif dont le rendement se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0 et moins de 6 points de pourcentage au-dessus ou en-dessous de leur rendement moyen. On attribue généralement ce degré de volatilité aux organismes de placement collectif de titres à court terme canadiens et de revenu fixe canadiens.

Faible à moyen – Pour les organismes de placement collectif dont le rendement se situe généralement dans une fourchette comprise entre 6 et moins de 11 points de pourcentage au-dessus ou en-dessous de leur rendement moyen. On attribue généralement ce degré de volatilité aux organismes de placement collectif équilibrés.

Moyen – Pour les organismes de placement collectif dont le rendement se situe généralement dans une fourchette comprise entre 11 et moins de 16 points de pourcentage au-dessus ou en-dessous de leur rendement moyen. On attribue généralement ce degré de volatilité aux organismes de placement collectif d'actions canadiennes et mondiales.

Moyen à élevé – Pour les organismes de placement collectif dont le rendement se situe généralement dans une fourchette comprise entre 16 et moins de 20 points de pourcentage au-dessus ou en-dessous de leur rendement moyen. On attribue généralement ce degré de volatilité aux organismes de placement collectif d'actions de sociétés de petite capitalisation canadiennes, américaines ou mondiales.

Élevé – Pour les organismes de placement collectif dont le rendement se situe généralement dans une fourchette de 20 points et plus de pourcentage au-dessus ou en-dessous de leur rendement moyen. On attribue généralement ce degré de volatilité aux organismes de placement collectif d'actions de sociétés liées à des secteurs étroitement ciblés ou à des bourses émergentes.

Si les parts d'un Fonds ont été offertes dans le public pour la première fois il y a moins de 10 ans, le Fonds doit choisir un indice de référence qui se rapproche raisonnablement ou, si le Fonds est nouvellement créé, qui devrait se rapprocher raisonnablement de son écart-type, et calculer son écart-type en utilisant son historique de rendement disponible et en imputant l'historique de l'indice de référence pour le reste de la période de 10 ans.

Dans certaines situations particulières, le gestionnaire de fonds peut être d'avis que le niveau de risque de placement d'un Fonds déterminé en fonction de la méthode décrite ci-dessus n'est pas représentatif. Dans ce cas, la classification pourra être augmentée, à la discréTION du gestionnaire de fonds, en fonction d'autres facteurs, dont les types de placements effectués par le Fonds et la liquidité de ceux-ci.

Le niveau de risque de placement est évalué au moins chaque année ou dès qu'il n'est plus raisonnable dans les circonstances.

Des renseignements sur la méthode de classification du risque de placement d'un Fonds peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en écrivant à l'adresse suivante : Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc., 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 31^e étage, C.P. 1116, Montréal (Québec) H5B 1C2, ou encore à l'adresse électronique suivante : fonds@fprofessionnels.com. Vous pouvez aussi téléphoner au 514 350-5050 ou au 1 888 377-7337.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

Le tableau qui suit présente les sociétés participant à la gestion des Fonds et leur offrant des conseils.

Gestionnaire de fonds Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 31 ^e étage C.P. 1116 Montréal (Québec) H5B 1C2	Le gestionnaire de fonds gère les affaires et les activités des Fonds, ce qui comprend le choix des gestionnaires de portefeuille, du placeur principal ainsi que la prestation des services d'administration et de comptabilité. Le gestionnaire de fonds gère sa gamme d'organismes de placement collectif publics depuis 1978, laquelle compte présentement les 11 Fonds. Les politiques de placement des Fonds sont élaborées par le gestionnaire de fonds qui les soumet à son comité de placement, lequel se réunit périodiquement. Le comité de placement comprend des experts internes, des experts externes ainsi que des représentants des associations professionnelles qui constituent la majorité de la clientèle des Fonds.
Placeur principal Financière des professionnels - Gestion privée inc. Montréal (Québec)	Le placeur principal met en marché les parts des Fonds et les vend principalement par l'entremise de ses représentants.
Gestionnaire de portefeuille Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. Montréal (Québec)	Le gestionnaire de portefeuille est responsable de coordonner les services de gestion des portefeuilles des Fonds et de consultation à l'intention des Fonds. Il effectue les recherches, les analyses, les choix et les transactions dans les portefeuilles. L'équipe de professionnels en placement du gestionnaire de portefeuille exécute la politique de placement établie par le comité de placement et supervise l'exécution des mandats confiés aux sous-gestionnaires de portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille peut également recourir aux services d'experts-conseils pour le seconder dans son mandat.
Sous-gestionnaires de portefeuille <ul style="list-style-type: none"> ■ Fidelity Investments Canada s.r.l. Toronto (Ontario) (Portefeuille FDP Actions canadiennes, en partie) ■ Gestion de portefeuille Triasima inc. Montréal (Québec) (Portefeuille FDP Actions canadiennes, en partie) ■ MFS Gestion de Placements Canada Limitée Toronto (Ontario) (Portefeuille FDP Actions globales) ■ Amundi Canada inc. Montréal (Québec) (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie) ■ Amundi Pioneer Asset Management, Inc. Boston, Massachusetts (É.-U.) (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie) ■ Manulife Asset Management (US) LLC Boston, Massachusetts (É.-U.) (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie) ■ Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited Causeway Bay, Hong Kong (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie) ■ Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. Montréal (Québec) (Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende, en partie) ■ Gestion d'actifs Manuvie limitée Toronto (Ontario) (Portefeuille FDP Actions canadiennes, en partie) (Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende, en partie) 	Le gestionnaire de portefeuille peut engager des sous-gestionnaires de portefeuille pour fournir des conseils en placement à l'égard de titres achetés pour les Fonds et en gérer les actifs, en tout ou en partie. Les sous-gestionnaires de portefeuille sont présentés dans le tableau « Détails du fonds » relatif à chaque Fonds dans la Partie B du présent prospectus simplifié. L'exercice de recours juridiques contre des sous-gestionnaires de portefeuille qui sont non-résidents peut s'avérer plus difficile puisqu'ils ne résident pas au Canada et que leurs actifs se trouvent à l'étranger.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manulife Asset Management (Europe) Limited Londres, Angleterre (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie) ▪ Beutel, Goodman & compagnie Ltée Toronto (Ontario) (Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende, en partie) 	
Fiduciaire et dépositaire Fiducie State Street Toronto (Ontario)	Chacun des Fonds a été créé par une convention de fiducie (la « Convention de fiducie »). Chacune des fiducies détient le titre de propriété réel des placements et des liquidités détenus dans le Fonds correspondant. Fiducie State Street (le « Fiduciaire ») protège les intérêts des porteurs de parts selon les termes de chacune des conventions de fiducie. Fiducie State Street, à titre de dépositaire, conserve les titres de placement que détiennent les Fonds.
Agent chargé de la tenue des registres International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario)	L'agent chargé de la tenue des registres maintient les comptes des participants (identifications, transactions, positions, enregistrements), traite les ordres de souscription, de substitution et de rachat, publie les relevés de compte et prépare l'information fiscale annuelle.
Auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. Montréal (Québec)	Les auditeurs examinent et auditent les états financiers annuels des Fonds préparés par le gestionnaire de fonds. Les porteurs de parts recevront un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de tout changement d'auditeurs des Fonds.
Mandataire chargé des prêts de titres State Street Bank and Trust Company Boston, Massachusetts (É.-U.)	Le mandataire chargé des prêts de titres agit pour le compte des Fonds dans l'administration des opérations de prêt de titres des Fonds. State Street Bank and Trust Company est indépendante du gestionnaire de fonds.
Comité d'examen indépendant Membres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ M^{me} Renée Piette, présidente ▪ M^{me} Jean-François Bernier ▪ M. Jean Morin 	Le comité d'examen indépendant (« CEI ») examine et commente les politiques et procédures écrites du gestionnaire de fonds qui concernent les questions de conflits d'intérêts relatives aux activités des Fonds et analyse ces questions de conflits d'intérêts. De plus, un Fonds pourrait être restructuré avec un autre organisme de placement collectif géré par le gestionnaire de fonds ou une société du même groupe, ou encore ses actifs pourraient être transférés à un tel organisme, pourvu que le CEI ait approuvé l'opération et que les porteurs de parts des Fonds aient reçu un avis écrit en ce sens au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de cette transaction. L'approbation du CEI sera également requise pour tout changement d'auditeurs des Fonds. Le CEI est composé de trois membres indépendants au sens du <i>Règlement 81-107 sur le comité indépendant des fonds d'investissement</i> . Les coûts associés au CEI font partie des charges d'exploitation des Fonds. Chaque année, le CEI rédige un rapport sur ses activités, destiné aux porteurs de parts des Fonds. Les porteurs de parts des Fonds peuvent obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ce rapport en composant sans frais le 1 888 377-7337 ou par demande écrite au gestionnaire de fonds adressée au 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 31 ^e étage, C.P. 1116, Montréal (Québec) H5B 1C2 ou encore sur le site Internet des Fonds à l'adresse www.fprofessionnels.com . Vous pouvez aussi adresser votre demande au gestionnaire de fonds à l'adresse électronique fonds@fprofessionnels.com . Vous pouvez également obtenir ce rapport sur le site Internet www.sedar.com . Veuillez vous référer à la notice annuelle des Fonds pour de plus amples informations sur le CEI, y compris au sujet de ses membres.

Exercice des droits de vote – Lorsqu'un Fonds détient des titres d'un fonds sous-jacent géré par Financière des professionnels, il s'abstiendra d'exercer ses droits de vote à l'assemblée des porteurs de parts de ce fonds sous-jacent.

Achats, substitutions et rachats

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de parts, et ces parts peuvent être émises selon un nombre illimité de séries. En date de ce prospectus simplifié, les parts de chaque Fonds sont divisées en six (6) séries de parts. **Seules les parts de série A des Fonds sont offertes par l'entremise du présent prospectus simplifié.**

La principale différence entre les séries de parts a trait au type d'investisseur, aux honoraires de gestion qui sont payables au gestionnaire de fonds et aux autres frais payés par les séries d'un Fonds. Veuillez vous référer à la page 14 du présent prospectus simplifié sous la rubrique « Frais » et à la page 16 sous la rubrique « Rémunération du courtier » pour plus d'information. Les différences entre les frais des séries de parts font en sorte que chaque série de parts a une valeur liquidative par part qui diffère.

Adhésion

Pour souscrire à des parts de série A d'un Fonds, il faut : a) compléter notre formulaire d'ouverture de compte; b) effectuer un investissement initial d'au moins 2 500 \$ qui peut être réparti entre un ou plusieurs Fonds (sous réserve d'un investissement minimum de 1 000 \$ par Fonds); et c) être un « participant admissible », c'est-à-dire un membre, un employé, un conjoint, un parent ou un enfant d'un membre ou d'un employé d'une fédération, association ou ordre professionnel (ou de l'un de leurs organismes affiliés) qui a mandaté le gestionnaire de fonds pour gérer et administrer les placements des participants admissibles. Le gestionnaire de fonds peut cependant renoncer aux exigences mentionnées aux items b) et c) ci-haut, lorsqu'il le juge à propos.

Les parts de série A sont offertes à tous les participants admissibles sans commissions, honoraires, frais d'acquisition ou frais de rachat.

Pour plus de détails concernant les parts de série A des Fonds, veuillez vous reporter la rubrique « Incidences fiscales pour les participants » dans la Partie A du présent prospectus simplifié ainsi qu'aux détails propres aux Fonds à la rubrique « Politique en matière de distributions » de la Partie B du présent prospectus simplifié.

Le gestionnaire de fonds peut refuser toute adhésion ou souscription. Cette décision sera prise au plus tard un jour après la réception du montant de la souscription et celui-ci sera retourné immédiatement à l'épargnant, sans intérêt.

Évaluation des parts

La valeur des parts de série A des Fonds est calculée chaque jour ouvrable après la fermeture des marchés, en utilisant comme référence seize heures (16 h), heure de Montréal. Pour ce faire, nous calculons pour chaque Fonds la valeur au marché actuelle de l'actif attribuable aux parts de série A du Fonds moins le passif attribuable aux parts de série A, s'il y a lieu, puis nous divisons cet actif net par le nombre de parts de série A qui étaient en

circulation à ce moment. Le prix des parts de série A à chaque date d'évaluation correspond à la valeur liquidative, c'est-à-dire le prix d'achat et le prix de rachat de chaque part de série A.

Le prix des parts de série A que vous achetez ou que vous vendez en demandant leur rachat dépend de l'heure à laquelle nous recevons votre ordre d'achat ou de vente. Les demandes de transactions doivent être reçues au bureau du gestionnaire de fonds avant quinze heures (15 h) durant un jour ouvrable afin de bénéficier du prix des parts de série A de ce même jour.

Des détails sur la méthode utilisée pour évaluer les placements dans les Fonds ainsi que des renseignements plus complets sur le mécanisme d'émission et de rachat des parts de série A se retrouvent sous la rubrique « Évaluation des titres en portefeuille et calcul de la valeur liquidative » dans la notice annuelle.

Opérations à court terme

Les placements dans les Fonds sont généralement faits avec un horizon à long terme, mais vous avez la possibilité d'effectuer des substitutions entre les Fonds et les séries des Fonds si vos objectifs de placement changent et si vous vous qualifiez pour la souscription (l'achat) de la série choisie. Nous déconseillons les substitutions qui sont faites dans le seul but de devancer le marché. Dans le cas de substitutions nombreuses par un même participant ou groupe de participants, le gestionnaire de fonds peut intervenir en refusant la substitution. Aussi, une opération à court terme sera considérée inappropriée lorsqu'une opération d'achat et une opération de rachat sont effectuées dans un délai de trente (30) jours et portent préjudice, de l'avis du gestionnaire de fonds, aux participants d'un Fonds, ou abusent ainsi d'un Fonds lorsque celui-ci compte des titres dont le prix a été établi dans d'autres fuseaux horaires ou des titres non liquides qui se négocient peu fréquemment. Dans cette éventualité, le gestionnaire de fonds se réserve le droit de refuser une transaction d'achat d'un Fonds, d'aviser le participant des raisons du refus et de fermer son compte, le cas échéant.

Nous dissuadons les participants d'effectuer des opérations à court terme. De telles opérations peuvent nuire au rendement d'un Fonds et à la valeur des placements dans un Fonds pour d'autres participants puisqu'elles peuvent augmenter le courtage et les autres frais administratifs d'un Fonds et nuire aux décisions de placement à long terme du gestionnaire de fonds.

Achats, substitutions et rachats

Vous pouvez acheter (souscrire), vendre (racheter) des parts de série A ou effectuer des substitutions entre les Fonds ou, si vous vous qualifiez pour l'achat (la souscription) de la série choisie, entre les différentes séries d'un même Fonds en transmettant vos instructions écrites et signées à votre représentant par la poste au 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 31^e étage, C.P. 1116, Montréal (Québec) H5B 1C2, ou par télécopieur au 514 350-5051. Les transactions sont habituellement exécutées la journée

même ou le lendemain, et sont réglées dans un délai maximal de deux (2) jours ouvrables suivant la date d'évaluation.

Le participant ne paie pas de commission, droit d'entrée ou frais pour acheter, vendre ou substituer des parts de série A des Fonds à l'exception des frais qui sont indirectement à la charge des participants et qui sont décrits sous la rubrique « Frais » à la page 14 du présent prospectus simplifié (veuillez vous référer à la rubrique « Rémunération du courtier » à la page 16 du présent prospectus simplifié pour plus d'information). Pour acheter des parts de série A, le participant (ou son mandataire) fait parvenir ses contributions par chèque payable à l'ordre de Financière des professionnels - Gestion privée inc. « en fidéicommiss ». Toute contribution constituera un achat de parts de série A d'un ou des Fonds tels que sélectionnés par le participant sur nos formulaires préparés à cette fin. Le montant minimum de contribution initiale est de 2 500 \$, qui peut être réparti entre plusieurs Fonds (le montant minimum de contribution initiale est de 1 000 \$ par Fonds) et le montant de chaque contribution subséquente est d'un minimum de 100 \$ par Fonds. Le gestionnaire de fonds peut renoncer aux exigences relatives à l'imposition d'un montant minimum de contribution.

Avant de procéder à une substitution, il est important d'en parler avec votre courtier et votre conseiller fiscal pour bien connaître les incidences de la substitution.

Vous pouvez également demander la substitution de vos parts d'une série d'un Fonds dans des parts d'une autre série du même

Fonds si vous êtes éligible à l'achat (souscription) des parts de cette autre série du Fonds. Une substitution des parts d'une série d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds n'est pas une disposition aux fins fiscales. En conséquence, celle-ci n'entraînera aucun gain ou perte en capital pour le participant. Toutefois, une substitution des parts d'une série d'un Fonds en parts d'une série d'un autre Fonds consiste en le rachat des parts du premier Fonds et l'utilisation du produit de la vente pour l'achat des parts du second Fonds. L'opération peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital qui pourrait avoir des conséquences fiscales si vous ne détenez pas vos parts dans un régime enregistré. Vous trouverez de plus amples détails à ce sujet à la rubrique « Incidences fiscales pour les participants » du présent prospectus simplifié.

Le gestionnaire de fonds peut suspendre le rachat des parts d'un Fonds, durant toute période où les transactions sont suspendues sur une bourse au Canada ou à l'étranger, si les titres cotés à cette bourse représentent plus de cinquante pour cent (50 %) de la valeur de l'actif total du Fonds sans égard à son passif et si ces titres ne sont négociés sur aucune autre bourse, ou si les autorités en valeurs mobilières permettent une telle suspension.

À moins d'ententes particulières, les parts des Fonds ne peuvent être transférées en biens. Tous les placements doivent par conséquent être liquidés par le(s) titulaire(s) de compte et convertis en espèces avant leur transfert.

Services facultatifs

Régimes fiscaux enregistrés

Le présent sommaire est fondé sur l'hypothèse selon laquelle les Fonds sont et demeureront à tout moment important des fiducies de fonds communs de placement au sens de la Loi de l'impôt. Si les Fonds devaient ne pas être des fiducies de fonds communs de placement, les incidences fiscales décrites dans ce document seraient, à certains égards, sensiblement différentes.

Les parts des Fonds sont en ce moment des « placements admissibles » pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt. Les régimes enregistrés que nous offrons sont : le Régime enregistré d'épargne-retraite (« **REER** »), le Fonds enregistré de revenu de retraite (« **FERR** »), le Fonds de revenu viager (« **FRV** »), le Fonds de revenu viager restreint (« **FRVR** »), le Compte de retraite immobilisé (« **CRI** »), le Régime d'épargne-retraite immobilisé en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)* (« **RERI fédéral** »), le Régime d'épargne immobilisé restreint (« **REIR** »), le Régime enregistré d'épargne-études (« **REEE** ») et le Compte d'épargne libre d'impôt (« **CELI** »).

Les rentiers de REER et de FERR, les titulaires de CELI et les souscripteurs de REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour savoir si les parts d'un Fonds peuvent constituer un « placement interdit » selon la Loi de l'impôt compte tenu de leur situation personnelle.

Frais

Chez Financière des professionnels, le participant ne paie pas de commission, droit d'entrée, honoraires ou autres frais pour investir dans les Fonds, pour vendre ou pour effectuer des substitutions entre les Fonds. Les frais qui sont indirectement à la charge des porteurs de parts, puisqu'ils sont payés par les Fonds que vous détenez, sont les frais décrits à la présente section. Les Fonds ne comportent pas de frais d'acquisition.

Les Fonds paient des honoraires de gestion au gestionnaire de fonds en contrepartie de ses services de gestion. Ces honoraires couvrent notamment les services de rédaction de restrictions et/ou de politiques de placement, la gestion de placement de fonds, les installations et le matériel de bureau, les coûts de personnel administratif, le versement à Financière des professionnels - Gestion privée inc. d'une rémunération pour la distribution des Fonds, ainsi que les activités de marketing et de promotion liées à la vente des Fonds.

Les honoraires de gestion sont établis en fonction de la valeur liquidative des Fonds, et sont calculés quotidiennement et versés mensuellement. Les honoraires de gestion sont assujettis aux taxes applicables, incluant la TVH. Les frais de gestion annualisés payables par chacune des séries A des Fonds sont inscrits dans le tableau qui suit en pourcentage de la valeur liquidative des Fonds.

Aucun frais d'administration annuel n'est imputé à l'égard de nos régimes enregistrés. Le fiduciaire de nos régimes enregistrés est Fiducie State Street.

Régime de placements ou retraits périodiques

Vous pouvez acheter des parts de série A d'un Fonds pour un montant identique périodiquement, tel qu'une fois par mois, une fois aux deux semaines ou une fois par semaine, au moyen d'un régime de prélèvements préautorisés de votre compte bancaire, sans frais supplémentaires. Cependant, les versements périodiques doivent être uniformes et vous ne recevezrez qu'un relevé trimestriel des transactions effectuées de cette façon. Nous sommes également en mesure de vous offrir un régime de retraits préautorisés sans frais supplémentaires. Notez que les retraits automatiques pourraient éventuellement épuiser l'intégralité de votre compte.

Réinvestissement automatique des distributions

À moins que vous nous avisiez par écrit avant la distribution souhaiter les recevoir en espèces, nous réinvestissons automatiquement les distributions sur les parts de série A que vous détenez en achetant pour vous des parts de série A supplémentaires des Fonds. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont faites sous forme de parts additionnelles de la même série. Aucun frais n'est rattaché à ce service.

Lorsqu'un Fonds donné est investi dans un fonds sous-jacent, ce sont les honoraires de ce fonds sous-jacent qui sont utilisés. Ainsi, le Fonds n'a aucun frais de gestion, aucune prime incitative ni aucun frais d'acquisition ou de rachat à payer qui doubleraient les frais payables par le fonds sous-jacent pour le même service. Le Fonds n'a aucun frais d'acquisition ou de rachat à payer dans le cas où le fonds sous-jacent est un fonds géré par le gestionnaire de fonds. Les dépenses payables par les fonds sous-jacents s'ajoutent toutefois aux dépenses du Fonds. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur les ratios des frais de gestion.

Tout changement à la base de calcul des frais ou dépenses d'un Fonds, ou tout nouveau frais ou dépense devant être imputé à un Fonds, qui pourrait entraîner une augmentation des frais ou dépenses imputés à ce Fonds (ou directement à ses porteurs de parts) fera l'objet d'un avis écrit d'au moins soixante (60) jours avant la date de prise d'effet du changement, étant entendu qu'une approbation des porteurs de parts du Fonds en question n'est pas requise.

Le tableau qui suit est une liste des frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Fonds pourraient devoir assumer une partie de ces frais, ce qui réduirait donc la valeur de votre placement dans les Fonds.

Frais et charges payables par les Fonds

Frais de gestion annualisés	<i>(parts de série A)</i>
Portefeuille FDP Équilibré	0,95 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Équilibré croissance	1,00 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Équilibré revenu	0,95 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Obligations canadiennes	0,85 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Gestion des liquidités	0,30 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Revenu fixe mondial	1,25 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Actions canadiennes	1,10 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende	1,10 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Actions globales	1,25 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Actions américaines	0,80 % de la valeur liquidative du Fonds
Portefeuille FDP Actions pays émergents	1,25 % de la valeur liquidative du Fonds
Charges opérationnelles	Les séries A des Fonds prennent en charge les frais et dépenses raisonnables afférents à leur organisation générale et à leur gestion ainsi qu'au maintien de l'admissibilité des parts aux fins de placement auprès du public, ce qui comprend notamment et de manière non limitative soit l'entièreté, soit sa quote-part à titre de série des droits et enregistrements, des frais de fiduciaire, des frais de tenue de registre, des honoraires professionnels d'audit ou autres, des frais des rapports réglementaires ou autres, ceux du prospectus simplifié et de la notice annuelle, des frais administratifs, de courtage et d'exécution, des taxes et impôts, ainsi que des frais relatifs à la rémunération et au remboursement des dépenses des membres du CEI. En date du présent prospectus simplifié, chaque membre du CEI reçoit des honoraires annuels de 6 670 \$ (10 030 \$ pour le président) ainsi que des jetons de présence de 1 370 \$. Ces honoraires sont répartis au prorata de la valeur liquidative de chacun des Fonds.

Frais et charges directement payables par le participant

Frais d'acquisition	Aucun
Frais de substitution	Aucun
Frais de rachat	Aucun
Frais d'opérations à court terme	Aucun
Frais d'un régime fiscal enregistré	Aucuns frais pour les REER, CRI, RERI fédéral, FERR, FRV, REEE, CELI ou autres mis sur pied par le gestionnaire de fonds. Certains autres frais pourraient s'appliquer dans le cas d'un régime mis sur pied en collaboration avec un fournisseur externe.
Frais de transfert	<i>Frais de transfert d'un compte enregistré à une autre institution :</i> 175 \$ (plus les taxes applicables).
Autres frais et charges	<i>Régime de placements ou retraits périodiques :</i> Aucun <i>Réinvestissement automatique des distributions :</i> Aucun <i>Planification financière personnelle :</i> Certains frais préétablis peuvent être applicables, notamment pour les services de planification financière et successorale, et de préparation testamentaire. Ces frais sont applicables lorsqu'un participant requiert ces services additionnels.

Rémunération du courtier

Rémunération du courtier

Le gestionnaire de fonds distribue les Fonds par l'entremise du réseau de représentants de Financière des professionnels - Gestion privée inc., une filiale à part entière de Financière des professionnels inc., la société-mère du gestionnaire de fonds. Le gestionnaire de fonds paie une rémunération à Financière des professionnels - Gestion privée inc. pour la distribution des Fonds à même les frais de gestion des Fonds, de sorte que vous n'assumez aucun coût direct.

Incidences fiscales pour les participants

Cette section ne fait que décrire brièvement les conséquences fiscales qui découlent de la souscription de parts des Fonds. Elle s'applique aux particuliers (sauf les fiducies) qui, pour l'application de la Loi de l'impôt, sont des résidents canadiens et dont les parts constituent des biens en immobilisations ou sont détenues dans un régime enregistré. Le texte qui suit est un résumé seulement et il ne couvre pas toutes les incidences fiscales possibles. Les investisseurs doivent donc consulter leur conseiller en fiscalité pour de plus amples renseignements.

Chaque Fonds est en ce moment et devrait continuer à se qualifier en tant que fiducie de fonds communs de placement au sens de la Loi de l'impôt et distribue généralement suffisamment de revenus et de gains en capital chaque année pour s'assurer de ne pas payer d'impôt sur son revenu ordinaire. Lorsque vous investissez dans un des Fonds, vous pourriez être tenu à des obligations fiscales provenant de deux sources : la première survient dans le cadre de distributions qu'effectuent les Fonds et la deuxième se produit lors de la vente ou de la substitution de parts des Fonds.

Les distributions des Fonds qui sont payables à plus d'une série de parts d'un Fonds seront attribués proportionnellement à chaque série, en fonction de son actif net relatif, après avoir tenu compte des frais propres à la série.

Imposition des participants

L'impôt que vous payez sur votre placement dans un OPC dépend du fait que vous détenez ou non vos parts du Fonds dans un régime enregistré ou un compte non enregistré.

Fonds détenus dans un régime enregistré

Si les parts de Fonds que vous détenez sont dans un régime enregistré tel qu'un REER, un FERR, un CRI, un RERI fédéral ou un FRV, vous n'avez généralement pas à payer d'impôt sur les distributions, les ventes ou les substitutions au sein du régime. L'impôt ne doit être payé que lorsque vous sortez l'argent du régime enregistré, à l'exception d'un CELI. Les REEE sont assujettis à des règles spéciales.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le gestionnaire de fonds a utilisé un montant correspondant à environ 26 % des frais de gestion tirés de l'ensemble des Fonds pour défrayer la rémunération versée au placeur principal, les frais de marketing et autres frais de promotion payables au placeur principal ainsi que des frais de participation à des conférences de nature éducative.

Fonds qui ne sont pas détenus dans un compte enregistré

Si les parts de Fonds que vous détenez ne font pas partie d'un régime enregistré, vous devez payer l'impôt sur l'ensemble des distributions imposables (et ce, peu importe que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissiez en parts supplémentaires) provenant du Fonds au cours de l'année. Vous devez également inscrire dans votre déclaration de revenus tout gain ou toute perte en capital (en déduisant du montant touché au rachat le prix de base rajusté des parts rachetées ou substituées et tout coût raisonnable de disposition) que vous avez réalisé ou subie lors d'un rachat de parts ou d'une substitution entre Fonds.

Chaque année, et dans les délais prévus par les lois fiscales, vous recevez des feuillets qui établiront la part qui vous revient sur les distributions de revenus, de gains en capital nets réalisés et de remboursements de capital par les Fonds.

Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds, le prix d'achat tiendra compte du revenu et des gains accumulés et/ou réalisés, mais qui n'étaient toujours pas payables. Si vous achetez des parts d'un Fonds avant une date de distribution, vous devez payer de l'impôt sur la totalité de cette distribution, et ce, même si le Fonds peut avoir gagné le revenu ou réalisé le gain donnant lieu à la distribution avant que les parts ne vous appartiennent. Toutefois, le montant de la distribution réinvesti est rajouté à votre prix de base rajusté, ce qui vient réduire tout gain en capital que vous aurez à déclarer plus tard au moment du rachat. Il est donc important de considérer cet aspect fiscal lorsque vous achetez des parts d'un Fonds. Cet élément pourrait être significatif si vous achetez des parts vers la fin de l'année puisque les gains nets en capital sont distribués annuellement entre le 15 et le 31 décembre.

Si les distributions que vous recevez d'un Fonds au cours d'une année dépassent votre part du revenu et du montant des gains en capital nets réalisés du Fonds pour cette même année, vous recevez un remboursement de capital. Vous ne payez aucun impôt sur ce remboursement de capital, lequel réduira plutôt le prix de base rajusté (le « PBR ») des parts que vous détenez dans le Fonds. Si le PBR de vos parts devient inférieur à zéro en raison

d'une distribution sur vos parts qui constitue un remboursement de capital, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant négatif et le PBR de vos parts sera ajusté à la hausse en fonction du montant de ce gain réputé. Nous vous fournirons des renseignements au sujet de toute distribution qui constitue un remboursement de capital.

La disposition de parts, y compris un rachat effectué pour réaliser un transfert dans un autre Fonds, donne lieu à un gain en capital (ou à une perte en capital) pour le porteur de parts dans la mesure où le produit de disposition est supérieur (ou inférieur) au PBR des parts de ce porteur au moment de la disposition et de tout coût raisonnable de disposition.

Seule la moitié ($\frac{1}{2}$) du gain en capital réalisé est imposable. Ce gain en capital peut être réduit par une perte en capital déductible de l'année d'imposition ou par un excédent de perte en capital déductible reporté rétrospectivement ou prospectivement. Si la disposition des parts d'un Fonds résulte en une perte en capital, la moitié ($\frac{1}{2}$) de celle-ci constitue une perte en capital déductible et peut être portée en déduction d'un gain en capital imposable réalisé au cours de l'année d'imposition, au cours des trois années d'imposition antérieures ou au cours d'une année d'imposition ultérieure.

En règle générale, le PBR de vos parts par série d'un Fonds correspond à ce qui suit :

- votre placement initial dans le Fonds;
- plus le coût de tout placement additionnel dans le Fonds;
- plus les distributions réinvesties;
- moins les remboursements de capital;
- moins le PBR relatif à tout rachat antérieur.

Dans certains cas, les particuliers peuvent devoir payer un impôt minimum de remplacement sur les gains en capital ou les dividendes qu'ils se sont vus distribuer ainsi que sur les gains en capital imposables réalisés en lien avec la disposition de leurs parts.

Des facteurs qui peuvent influencer le montant des gains en capital imposables au cours de l'année sont le taux de rotation des titres en portefeuille ainsi que le volume d'opérations qu'effectue le gestionnaire de portefeuille à l'intérieur des Fonds. Plus le volume d'opérations du portefeuille est élevé dans une année, plus les frais de négociation que doivent acquitter les Fonds dans l'année sont élevés et plus la possibilité qu'un participant reçoive des distributions imposables au cours de l'année augmente. Un taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influer sur le rendement des Fonds. Un taux de rotation élevé des titres en portefeuille ne devrait pas être considéré comme une indication du rendement historique ou futur d'un Fonds.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de parts de série A d'un Fonds, qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un Fonds et un remboursement ou, dans certains cas, des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur les Fonds. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés.

L'investisseur devra se reporter aux dispositions applicables et devra consulter éventuellement un conseiller juridique.

Renseignements supplémentaires

Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (le « **Règlement 81-102** »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer les Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de nous en écarter.

Amélioration de l'échange de renseignements fiscaux

Les Fonds ont des obligations de diligence raisonnable et de déclaration aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (mise en œuvre au Canada par l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux et la partie XVIII de la Loi de l'impôt, collectivement, la « **FATCA** ») et de la Norme commune de déclaration de l'OCDE (mise en œuvre au Canada par la partie XIX de la Loi de l'impôt, la « **NCD** »). En règle générale, les porteurs de parts (ou, dans le cas de certains porteurs de parts qui sont des entités, les « personnes détenant le contrôle » de ces entités) seront tenus, aux termes de la loi, de fournir à leur

conseiller ou à leur courtier des renseignements concernant leur citoyenneté et leur résidence fiscale, y compris, le cas échéant, leur numéro d'identification fiscal étranger. Si un porteur de parts (ou, le cas échéant, une personne détenant le contrôle du porteur de parts) i) est considéré comme une personne des États-Unis (y compris un résident des États-Unis ou un citoyen des États-Unis); ii) est considéré comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis, ou iii) ne fournit pas les renseignements demandés et que des indices laissent croire qu'il a le statut d'Américain ou de non-Canadien, des renseignements sur le porteur de parts (ou, le cas échéant, les personnes détenant le contrôle du porteur de parts) et son

placement dans les Fonds seront généralement communiqués à l'ARC, à moins que les parts ne soient détenues dans un régime enregistré. Dans le cas de la FATCA, l'ARC fournira ces renseignements au Internal Revenue Service des États-Unis et, dans le cas de la NCD, à l'autorité fiscale compétente de tout pays qui est un signataire de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers ou qui a par ailleurs convenu d'un échange d'information bilatéral avec le Canada aux termes de la NCD.

Partie B

Information particulière concernant chacun des fonds communs de placement de Financière des professionnels décrits dans le présent prospectus simplifié

Les fonds équilibrés

- Portefeuille FDP Équilibré
- Portefeuille FDP Équilibré croissance
- Portefeuille FDP Équilibré revenu

Les fonds de revenu

- Portefeuille FDP Obligations canadiennes
- Portefeuille FDP Gestion des liquidités
- Portefeuille FDP Revenu fixe mondial

Les fonds d'actions

- Portefeuille FDP Actions canadiennes
- Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende
- Portefeuille FDP Actions globales
- Portefeuille FDP Actions américaines
- Portefeuille FDP Actions pays émergents

Portefeuille FDP Équilibré

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création	31 mars 1978 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer, par la diversification des placements, un rendement composé d'un revenu courant et d'une croissance du capital à moyen et à long terme. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres d'emprunt d'émetteurs canadiens et étrangers (dont des titres d'emprunt de divers paliers gouvernementaux, municipaux et d'organismes publics et parapublics) et dans des titres de participation d'émetteurs canadiens et étrangers.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise une approche globale descendante pour effectuer la répartition d'actifs ainsi que la répartition géographique, soit les répartitions d'actions canadiennes, américaines, européennes, asiatiques et de pays émergents.

Les placements du Fonds dans les différents types d'actifs comprennent majoritairement des parts émises par d'autres fonds d'investissement. Ces fonds d'investissement sous-jacents sont sélectionnés en fonction de leur contribution globale au rendement et au profil de risque du Fonds. Le Fonds investit principalement dans notre gamme de Fonds, mais pourrait également investir dans les fonds d'autres familles de fonds. Le Portefeuille FDP Équilibré peut détenir plus de 10 % des parts de certains autres Fonds de la gamme du gestionnaire de fonds.

Dans la mesure où des placements sont effectués par certains de nos Fonds dans des fonds sous-jacents, les principes et stratégies de placement utilisés pour choisir les titres des autres fonds suivront les mêmes critères que ceux utilisés pour le choix des titres individuels, tel qu'il est décrit ailleurs dans les objectifs et les stratégies de placement du Fonds.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à

compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Les éléments d'actif du Fonds peuvent être placés dans des titres étrangers dans une proportion jugée appropriée par le gestionnaire de portefeuille selon les conditions du marché.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds et des titres des portefeuilles des fonds sous-jacents pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Le tableau ci-dessous présente les placements principaux et paramètres de composition du Fonds :

Revenu fixe
Cible : 50 %
Fourchette : 40 % - 65 %
Actions
Cible : 50 %
Fourchette : 35 % - 60 %

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

Portefeuille FDP Équilibré

À la discréption du gestionnaire de portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire de portefeuille utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres d'emprunt et des titres de participation, au Canada et à l'étranger. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié au crédit
- Risque lié aux devises
- Risque sectoriel
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux fonds sous-jacents
- Risque lié aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ». Au cours de la période de 12 mois précédent la date tombant 30 jours avant la date du présent prospectus simplifié, le Portefeuille FDP Équilibré a détenu jusqu'à 31,54 % de sa valeur liquidative dans le Portefeuille FDP Obligations canadiennes et 42,83 % dans le Portefeuille FDP Actions canadiennes.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et convient aux participants qui valorisent un historique de performance ayant rapporté un revenu courant ainsi qu'une croissance du capital. Il s'adresse aux participants ayant une tolérance faible à moyen aux risques et qui désirent investir à moyen ou à long terme. Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvesties dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisés par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces.

Portefeuille FDP Équilibré

Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leur actif, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	13,52 \$	42,58 \$	74,54 \$	169,15 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Équilibré croissance

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création	30 avril 2001 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer, par la diversification des placements, un rendement composé principalement d'une croissance du capital à long terme et aussi d'un revenu courant. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres de participation d'émetteurs canadiens et étrangers et dans des titres d'emprunt d'émetteurs canadiens et étrangers (dont des titres d'emprunt de divers paliers gouvernementaux, municipaux et d'organismes publics et parapublics).

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise une approche globale descendante pour effectuer la répartition d'actifs ainsi que la répartition géographique, soit les répartitions d'actions canadiennes, américaines, européennes, asiatiques et de pays émergents.

Les placements du Fonds dans les différents types d'actifs comprennent majoritairement des parts émises par d'autres fonds d'investissement. Ces fonds d'investissement sous-jacents sont sélectionnés en fonction de leur contribution globale au rendement et au profil de risque du Fonds. Le Fonds investit principalement dans notre gamme de Fonds, mais pourrait également investir dans les fonds d'autres familles de fonds. Le Portefeuille FDP Équilibré croissance peut détenir plus de 10 % des parts de certains autres Fonds de la gamme du gestionnaire de fonds.

Dans la mesure où des placements sont effectués par certains de nos Fonds dans des fonds sous-jacents, les principes et stratégies de placement utilisés pour choisir les titres des autres fonds suivront les mêmes critères que ceux utilisés pour le choix des titres individuels, tel qu'il est décrit ailleurs dans les objectifs et les stratégies de placement du Fonds.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à

compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Les éléments d'actif du Fonds peuvent être placés dans des titres étrangers dans une proportion jugée appropriée par le gestionnaire de portefeuille, selon les conditions du marché.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds et des titres des portefeuilles des fonds sous-jacents pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Le tableau ci-dessous présente les placements principaux et paramètres de composition au Fonds :

Revenu fixe
Cible : 35 %
Fourchette : 20 % - 55 %
Actions
Cible : 65 %
Fourchette : 45 % - 80 %

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

Portefeuille FDP Équilibré croissance

À la discréption du gestionnaire de portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire de portefeuille utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres d'emprunt, au Canada et à l'étranger. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le

but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié au crédit
- Risque lié aux devises
- Risque sectoriel
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux fonds sous-jacents
- Risque lié aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ». Au cours de la période de 12 mois précédent la date tombant 30 jours avant la date du présent prospectus simplifié, le Portefeuille FDP Équilibré croissance a détenu jusqu'à 21,46 % de sa valeur liquidative dans le Portefeuille FDP Actions globales, 15,96 % dans le Portefeuille FDP Actions canadiennes et 10,57 % dans le iShares Core MSCI EAFE ETF.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et s'adresse aux participants ayant un profil de croissance un peu plus audacieux, qui désirent investir à long terme. Par contre, la partie du Fonds investie en titres d'emprunt immunise partiellement le Fonds contre la volatilité par rapport à un Fonds qui ne comprendrait que des titres de participation. Le Fonds s'adresse aux participants ayant une tolérance faible à moyenne aux risques. Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvesties dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisé par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces.

Portefeuille FDP Équilibré croissance

Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leur actif, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	14,28 \$	44,97 \$	78,72 \$	178,61 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Équilibré revenu

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création	28 octobre 2010 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer, par la diversification des placements, un rendement composé principalement d'un revenu courant et aussi d'une croissance du capital à moyen terme. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres d'emprunt d'émetteurs canadiens et étrangers (dont des titres d'emprunt de divers paliers gouvernementaux, municipaux et d'organismes publics et parapublics) et des titres de participation d'émetteurs canadiens et étrangers.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise une approche globale descendante pour effectuer la répartition d'actifs ainsi que la répartition géographique, soit les répartitions d'actions canadiennes, américaines, européennes, asiatiques et de pays émergents.

Les placements du Fonds dans les différents types d'actifs comprennent des obligations canadiennes et étrangères et des parts émises par d'autres fonds d'investissement. Ces fonds d'investissement sous-jacents sont sélectionnés en fonction de leur contribution globale au rendement et au profil de risque du Fonds. Le Fonds investit principalement dans notre gamme de Fonds, mais pourrait également investir dans les fonds d'autres familles de fonds. Le Portefeuille FDP Équilibré revenu pourrait détenir plus de 10 % des parts de certains autres Fonds de la gamme du gestionnaire de fonds.

Dans la mesure où des placements sont effectués par certains de nos Fonds dans des fonds sous-jacents, les principes et stratégies de placement utilisés pour choisir les titres des autres fonds suivront les mêmes critères que ceux utilisés pour le choix des titres individuels, tel qu'il est décrit ailleurs dans les objectifs et les stratégies de placement du Fonds.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autres à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à

compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir comme substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Les éléments d'actif du Fonds peuvent être placés dans des titres étrangers dans une proportion jugée appropriée par le gestionnaire de portefeuille, selon les conditions du marché.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds et des titres des portefeuilles des fonds sous-jacents pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Le tableau ci-dessous présente les placements principaux et paramètres de composition du Fonds :

Revenu fixe
Cible : 65 %
Fourchette : 55 % - 80 %
Actions
Cible : 35 %
Fourchette : 20 % - 45 %

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

Portefeuille FDP Équilibré revenu

À la discréption du gestionnaire de portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire de portefeuille utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres d'emprunt, au Canada et à l'étranger. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le

but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié au crédit
- Risque lié aux devises
- Risque sectoriel
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux fonds sous-jacents
- Risque lié aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ». Au cours de la période de 12 mois précédent la date tombant 30 jours avant la date du présent prospectus simplifié, le Portefeuille FDP Équilibré revenu a détenu jusqu'à 45,82 % de sa valeur liquidative dans le Portefeuille FDP Obligations canadiennes, 22,96 % dans le Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende, 20,35 % dans le Portefeuille FDP Actions globales et 13,15 % dans le Portefeuille FDP Revenu fixe mondial.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et convient aux participants qui recherchent la génération d'un revenu stable tout en maintenant un potentiel de croissance intéressant du capital à moyen terme. Il s'adresse aux participants désirant investir à moyen terme et qui ont une tolérance aux risques « faible ». Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Portefeuille FDP Équilibré revenu

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvesties dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisés par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leur actif, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i)vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	13,79 \$	43,42 \$	76,01 \$	172,47 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Obligations canadiennes

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds d'obligations
Date de création	31 mars 1978 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer un revenu régulier et de préserver le capital investi. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres d'emprunt d'émetteurs canadiens et étrangers (dont des titres d'emprunt de divers paliers gouvernementaux, municipaux et d'organismes publics et parapublics). Le Fonds peut également investir dans des titres de participation d'émetteurs canadiens et étrangers producteurs de dividendes ou de revenus.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille base sa vision globale sur les études économiques et des perspectives de politiques monétaires suivies par les grandes banques centrales des principaux pays industrialisés. Il utilise une approche globale descendante en gestion active à court terme ainsi que pour l'établissement de la durée du portefeuille.

La mise en œuvre des stratégies dynamiques de positionnement sur les courbes de rendement, le choix des catégories d'émetteurs et la sélection des titres reposent sur des comparaisons quantitatives et qualitatives ainsi que sur des simulations de taux d'intérêt, d'écart de rendement, de devises et de volatilité.

Les titres libellés en devises étrangères et les titres encaissables par anticipation contribuent également à la bonification de la performance. Le portefeuille est diversifié entre les différentes catégories d'émetteurs dont : le gouvernement du Canada, les provinces et autres corps publics au Canada, les sociétés canadiennes et étrangères, les gouvernements étrangers et les émetteurs supranationaux.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions

sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Les éléments d'actif du Fonds peuvent être placés dans des titres étrangers dans une proportion jugée appropriée par le gestionnaire de portefeuille, selon les conditions du marché.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

À la discréption du gestionnaire de portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire de portefeuille utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Portefeuille FDP Obligations canadiennes

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres d'emprunt au Canada et à l'étranger. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié au crédit
- Risque lié aux devises
- Risque sectoriel
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires

- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ». Au 30 avril 2022, le Portefeuille FDP Équilibré détenait 52,11 % des parts du Fonds et le Portefeuille FDP Équilibré revenu détenait 26,51 % des parts du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds s'adresse aux participants prudents qui recherchent des revenus réguliers et diversifiés pour leur répartition d'actifs. Appuyé sur des principes de diversification sains et éprouvés, il convient aux participants qui désirent investir dans une optique de sécurité et de croissance du capital, et qui ont une tolérance aux risques faible. Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et peut jouer un rôle d'actif principal défensif ou d'actif complémentaire dans un portefeuille de placements.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvestis dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisé par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leurs actifs, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Portefeuille FDP Obligations canadiennes

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i)vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii)le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	10,96 \$	34,52 \$	60,45 \$	137,27 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Gestion des liquidités

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe à court terme canadien
Date de création	31 décembre 1987 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer un revenu, tout en maintenant la liquidité. Le Fonds vise à procurer un rendement stable et une faible volatilité de ses parts. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres d'emprunt d'émetteurs canadiens de haute qualité (dont des dépôts à court terme, les acceptations bancaires ainsi que les titres d'emprunt de divers paliers gouvernementaux, municipaux et d'organismes publics et parapublics). Le Fonds peut également investir dans des titres d'emprunt d'émetteurs canadiens et étrangers dont la cote de crédit est élevée.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

L'échéance moyenne et la durée de l'ensemble des placements varieront généralement entre deux et six mois, en fonction de l'anticipation des mouvements des taux d'intérêt à court terme, déterminée à partir d'études économiques et des perspectives des politiques monétaires suivies par les banques centrales des principaux pays industrialisés.

Des produits dérivés standardisés reliés aux taux d'intérêt et aux devises tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Jusqu'à 5 % des éléments d'actif du Fonds peuvent être placés dans des titres étrangers.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire de portefeuille utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus.

Portefeuille FDP Gestion des liquidités

De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres de marché monétaire canadien, mais pourrait détenir d'autres titres d'emprunt. Des produits dérivés peuvent également être utilisés dans le but d'établir des positions dans le marché et à des fins de couverture. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux devises
- Risque lié au crédit
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds s'adresse principalement aux participants ayant une tolérance aux risques faible et qui désirent placer temporairement des sommes destinées à d'autres objectifs, mais qui recherchent, durant cet intervalle de temps, à faire fructifier leurs liquidités temporaires avec un minimum de risque et de volatilité.

Ce Fonds ne convient pas en principe aux participants qui veulent acquérir un revenu de retraite sur plusieurs années, puisque les taux d'intérêt à court terme, par définition, sont très changeants et susceptibles d'amener une trop grande variabilité dans les revenus qui en découlent. Par ailleurs, ce Fonds demeure un véhicule d'investissement prudent et stable au niveau de la valeur des parts

puisqu'il correspond à un risque faible. Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et peut jouer un rôle d'actif principal défensif ou d'actif complémentaire dans un portefeuille de placements.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvestis dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisés par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leurs actifs, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	5,36 \$	16,89 \$	29,60 \$	67,29 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Revenu fixe mondial

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds d'obligations
Date de création	25 janvier 2013 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.
Sous-gestionnaires du portefeuille	Amundi Canada inc. (Montréal, Québec) (en partie) Amundi Pioneer Asset Management, Inc. (Boston, Massachusetts, É.-U.) (en partie) Manulife Asset Management (US) LLC (Boston, Massachusetts, É.-U.) (en partie) Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited (Causeway Bay, Hong Kong) (en partie) Manulife Asset Management (Europe) Limited (Londres, Angleterre) (en partie)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer un rendement global à long terme par une sélection de titres appropriée et en profitant des variations des taux d'intérêt et des taux de change sur les marchés mondiaux. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres d'emprunt d'émetteurs étrangers (dont des titres d'emprunt de divers paliers gouvernementaux, municipaux et d'organismes publics et parapublics) qui peuvent être libellés en monnaies autres qu'en dollars canadiens et comportant des échéances variées. Les émetteurs des titres peuvent être établis partout dans le monde, y compris le Canada et les pays émergents. Le Fonds n'est assujetti à aucune exigence spécifique de diversification géographique.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire et les sous-gestionnaires du portefeuille peuvent utiliser à la fois une approche descendante et ascendante pour la gestion du portefeuille. L'approche descendante peut être utilisée afin d'apprécier la conjoncture économique, d'évaluer la solidité financière des pays souverains, les anticipations de mouvement des taux d'intérêt et leur impact sur la stratégie de durée du portefeuille. L'approche ascendante permet d'évaluer les titres spécifiques d'émetteurs, la capacité de ces derniers à faire face à leurs obligations de remboursement de dette, ainsi que la structure de bilan.

Le Fonds investit la majeure partie de son actif dans des titres à revenu fixe d'émetteurs non canadiens, incluant des émetteurs tels que des pays étrangers et des corporations. Moins de 50 % de l'actif net du Fonds est investi dans des titres à revenu fixe canadiens. Une partie des investissements du Fonds peut être effectuée dans des titres à rendement élevé, soit des titres dont la cote de crédit est de BB ou moins.

Le Fonds peut détenir d'autres placements, notamment des titres hypothécaires, des prêts bancaires, ainsi que des actions. Le Fonds peut aussi détenir des espèces ou des titres d'emprunt à court terme afin de gérer la liquidité et les risques liés aux conditions de marché.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

À la discréption du gestionnaire ou des sous-gestionnaires du portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent

Portefeuille FDP Revenu fixe mondial

pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire et les sous-gestionnaires du portefeuille utilisent la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'ils achètent ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de gouvernements et d'émetteurs qui ne sont pas libellés en dollars canadiens et qui comportent des échéances variées. Le Fonds pourra à l'occasion investir dans des actions. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié au crédit
- Risque lié aux devises
- Risque sectoriel
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux fonds sous-jacents
- Risque lié aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un fonds? ». Au 30 avril 2022, le Portefeuille FDP Équilibré détenait 44,39 % des parts du Fonds, le Portefeuille FDP Équilibré revenu détenait 36,39 % des parts du Fonds et le Portefeuille FDP Équilibré croissance détenait 12,63 % des parts du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et convient aux participants qui valorisent la préservation du capital et la génération d'un revenu stable, tout en maintenant un potentiel de croissance intéressant du capital à long terme. Il s'adresse aux participants désirant investir à long terme et qui ont une tolérance aux risques « faible à moyenne ». Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié. Étant donné que les parts du Fonds ont été offertes dans le public pour la première fois il y a moins de 10 ans, le Fonds a calculé son écart-type en utilisant son historique de rendement disponible et en imputant l'historique des indices de référence « *J.P. Morgan EMBI Global Core Index (CAD Hedged)* », « *Barclays Capital Global Aggregate Credit Index (CAD Hedged)* », « *BofA Merrill Lynch Global High Yield, BB-B Rated Constrained Developed Markets Index (CAD Hedged)* » et « *Indice obligataire universel FTSE TMX Canada* » pour le reste de la période de 10 ans. L'indice *J.P. Morgan EMBI Global Core (CAD Hedged)* est un indice de référence représentant un groupe vaste et diversifié d'instruments de créance libellés en dollars américains de marchés émergents, qui suit l'évolution du rendement total d'instruments de créance externes négociés activement dans des pays à marché émergent. L'indice *Barclays Capital Global Aggregate Credit (CAD Hedged)* est un indice non géré mesurant le rendement d'un large éventail de marchés mondiaux de titres à revenu fixe de la catégorie investissement. Ses trois composantes principales sont l'indice global américain, l'indice global paneuropéen et l'indice global Asie-Pacifique. Cet indice exclut les titres d'États et les actifs titrisés, mais inclut les obligations de sociétés en eurodollars et en euroyens, les titres canadiens et les titres en dollars américains de la catégorie investissement régis par la Règle 144A. L'indice *BofA*

Portefeuille FDP Revenu fixe mondial

Merrill Lynch Global High Yield, BB-B Rated Constrained Developed Markets (CAD Hedged) est un indice qui suit l'évolution du rendement d'obligations autres que de catégorie investissement de sociétés émettrices ayant leur siège dans un pays développé et affichant une note de BB1 à B3, en fonction de la moyenne des notations de Moody's, S&P et Fitch. Les obligations incluses dans l'indice sont pondérées en fonction de la capitalisation, la pondération étant plafonnée à 2 % par émetteur. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada est un indice canadien qui suit l'évolution du rendement de tous les titres canadiens à revenu fixe dont la note est de BBB ou plus.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvesties dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisés par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leur actif, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de

l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	16,40 \$	51,63 \$	90,36 \$	204,92 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Actions canadiennes

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	31 décembre 1987 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.
Sous-gestionnaires du portefeuille	Fidelity Investments Canada s.r.i. (Toronto, Ontario) (en partie) Gestion de portefeuille Triasima inc. (Montréal, Québec) (en partie) Gestion d'actifs Manuvie limitée (Toronto, Ontario) (en partie)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer, par la diversification des placements, une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres de participation d'émetteurs canadiens qui sont majoritairement des émetteurs à forte capitalisation, mais qui peuvent aussi être des émetteurs de moyenne et petite capitalisations. Le Fonds peut également investir (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres de participation d'émetteurs étrangers et dans des titres d'emprunt d'émetteurs canadiens et étrangers.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire et les sous-gestionnaires de portefeuille cherchent à générer une valeur ajoutée à travers la sélection de titres offrant les meilleures opportunités de placement; ils privilient une approche ascendante pour choisir les titres de sociétés offrant les meilleures opportunités de placement, et/ou une approche descendante pour contrôler les risques au niveau des positionnements dans les différents secteurs industriels.

La sélection des titres dans chaque secteur et leur pondération dans le portefeuille font suite à l'identification des sociétés jugées les plus prometteuses en termes de croissance des bénéfices, de solvabilité financière et d'autres critères fondamentaux. Le Fonds investira généralement dans la plupart des secteurs représentés dans l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto; à cette diversification s'ajoute une rotation sectorielle découlant de l'évaluation de la conjoncture afin d'accroître ou de réduire la pondération de chaque secteur.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions

dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Jusqu'à 10 % des éléments d'actif du Fonds peuvent être placés dans des titres étrangers.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

À la discréTION du gestionnaire ou des sous-gestionnaires de portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire et les sous-gestionnaires de portefeuille utilisent la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'ils achètent ou non les titres.

Portefeuille FDP Actions canadiennes

Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres de participation d'émetteurs canadiens. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque sectoriel
- Risque lié au crédit
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux devises
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux fonds sous-jacents

- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ». Au 30 avril 2022, le Portefeuille FDP Équilibré détenait 68,36 % des parts du Fonds et le Portefeuille FDP Équilibré croissance détenait 13,56 % des parts du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Ce Fonds s'adresse aux participants qui recherchent la croissance du capital à long terme dans un portefeuille diversifié d'émetteurs canadiens et qui ont une tolérance aux risques « moyenne ». Les dividendes ou revenus versés procureront un revenu additionnel à l'appréciation des titres. Le risque associé aux titres de participation étant plus élevé que celui relié aux obligations et aux fonds équilibrés, les participants doivent s'attendre à une certaine volatilité du rendement. Le Portefeuille FDP Actions canadiennes sera souvent utilisé comme complément à d'autres placements. Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et peut jouer un rôle d'actif complémentaire dans le portefeuille de placement.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvestis dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisé par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds. Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leurs actifs, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la

Portefeuille FDP Actions canadiennes

performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	14,04 \$	44,22 \$	77,42 \$	175,67 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes de revenu
Date de création	1 ^{er} février 2008 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.
Sous-gestionnaires du portefeuille	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (Montréal, Québec) (en partie) Gestion d'actifs Manuvie limitée (Toronto, Ontario) (en partie) Beutel, Goodman & compagnie Ltée (Toronto, Ontario) (en partie)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer, par la diversification des placements, un revenu et une croissance du capital à moyen et à long terme. Le Fonds investit majoritairement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres de participation, y compris des parts de fiducies de revenus, d'émetteurs canadiens productifs de dividendes ou de revenus.

Le Fonds peut également investir (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres d'émetteurs étrangers productifs de dividendes ou de revenus et dans des titres d'emprunt d'émetteurs canadiens et étrangers.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire et les sous-gestionnaires du portefeuille cherchent à générer une valeur ajoutée principalement à travers la sélection de titres payant un dividende et offrant les meilleures opportunités de placement; ils privilégient une approche ascendante pour choisir les titres de sociétés offrant le meilleur potentiel, et/ou une approche descendante pour contrôler les risques au niveau des positionnements dans les différents secteurs.

La sélection des titres dans chaque secteur et leur pondération dans le portefeuille font suite à l'identification des sociétés jugées les plus prometteuses en termes de croissance des bénéfices et des dividendes, de solvabilité financière et d'autres critères fondamentaux. Le Fonds investira généralement dans la plupart des secteurs de la Bourse de Toronto; à cette diversification s'ajoute une rotation sectorielle découlant de l'évaluation de la conjoncture afin d'accroître ou de réduire la pondération de chaque secteur.

Le Fonds peut aussi détenir des espèces ou des titres d'emprunt à court terme afin de gérer la liquidité et les risques liés aux conditions de marché.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Jusqu'à 30 % des éléments d'actif du Fonds peuvent être placés dans des titres étrangers.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

À la discréption du gestionnaire ou des sous-gestionnaires du portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire et les sous-gestionnaires du portefeuille utilisent la

Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende

même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'ils achètent ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?
Le Fonds investit majoritairement dans des titres de participation d'émetteurs canadiens. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque sectoriel
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié au crédit
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux devises

- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux fonds sous-jacents
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ». Au 30 avril 2022, le Portefeuille FDP Équilibré revenu détenait 50,55 % des parts du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Ce Fonds s'adresse aux participants qui recherchent un revenu courant par le biais d'investissements dans des émetteurs canadiens qui versent des revenus supérieurs à la moyenne, qui recherchent une croissance du capital à moyen et à long terme, et qui ont une tolérance aux risques « moyenne ». Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié. Les dividendes ou revenus versés procureront un revenu additionnel à l'appréciation des titres. Le risque associé aux titres de participation étant plus élevé que celui relié aux obligations et aux fonds équilibrés, les participants doivent s'attendre à une plus grande volatilité du rendement. Le Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende sera souvent utilisé comme complément à d'autres placements.

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et peut jouer un rôle d'actif complémentaire dans le portefeuille de placement.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvesties dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisé par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds. Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants
Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leurs actifs, ce

Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende

qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	14,50 \$	45,65 \$	79,91 \$	181,29 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Actions globales

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	29 avril 2005 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.
Sous-gestionnaire du portefeuille	MFS Gestion de Placements Canada Limitée (Toronto, Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif fondamental du Fonds est de procurer, par la diversification des placements, une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres de participation d'émetteurs établis partout dans le monde, y compris le Canada et les pays émergents. Le Fonds n'est assujetti à aucune exigence spécifique de diversification géographique.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le Fonds privilégie une approche fondamentale globale plutôt que la somme de stratégies régionales indépendantes. L'approche sectorielle à l'échelle globale y est favorisée plutôt que la perspective par pays. La gestion ascendante mise sur l'analyse de titres spécifiques pour constituer le portefeuille. Le Fonds sera presque entièrement investi dans des actions à l'étranger, soit les États-Unis, l'Europe et l'Asie, mais il pourrait également comprendre des titres de sociétés canadiennes et de pays émergents.

Le sous-gestionnaire du portefeuille cherche à générer une valeur ajoutée à travers la sélection de titres offrant les meilleures opportunités de placement. L'analyse cible les sociétés bien capitalisées, dont la direction est éprouvée et le potentiel commercial prometteur, et qui laissent entrevoir une croissance attrayante des revenus et des bénéfices.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

À la discrétion du gestionnaire ou du sous-gestionnaire du portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le sous-gestionnaire du portefeuille utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Portefeuille FDP Actions globales

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres de participation d'émetteurs étrangers. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque lié au crédit
- Risque sectoriel
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié aux devises
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ». Au cours de la période de 12 mois précédant la date tombant 30 jours avant la date du présent prospectus simplifié, le Portefeuille FDP Actions globales a détenu jusqu'à 12,79 % de sa valeur liquidative dans le iShares MSCI World Index ETF. Au 30 avril 2022, le Portefeuille FDP Équilibré détenait 24,02 % des parts du Fonds, le Portefeuille FDP Équilibré croissance détenait 27,15 % des parts du Fonds et le

Portefeuille FDP Équilibré revenu détenait 15,90 % des parts du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds s'adresse surtout aux participants qui désirent investir dans les marchés boursiers étrangers. Ces participants préfèrent une approche globale unifiée à leurs placements en titres de participation mondiaux plutôt que de rassembler des stratégies séparées entre les États-Unis, l'Europe et l'Asie. La diversification mondiale du Fonds atténue le risque. La volatilité des devises ajoute cependant à la volatilité des placements.

Ce Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et convient aux participants ayant des objectifs de placement orientés vers la croissance dans une perspective à long terme et possédant une tolérance aux risques moyenne. Les participants plus prudents peuvent utiliser ce Fonds comme complément à leur portefeuille de placement afin de le diversifier et d'augmenter son potentiel de croissance. Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvestis dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisés par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leurs actifs, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent

Portefeuille FDP Actions globales

être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	16,13 \$	50,79 \$	88,89 \$	201,61 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Actions américaines

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	24 juillet 2000 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit dans des titres compris dans un ou plusieurs indices boursiers du marché américain dans une proportion qui reflète leurs poids dans ces indices, ou encore, au moyen de placements dont le rendement imite celui de ces indices.

Un minimum de 60 % de l'actif du Fonds suit le rendement de l'indice Standard & Poor's 500. Le Fonds peut également investir les actifs qui ne suivent pas le rendement de l'indice Standard & Poor's 500 de façon à suivre le rendement d'un ou plusieurs des indices suivants, qui seront déterminés en fonction des exigences spécifiques du marché : S&P 600 (petites capitalisations), S&P 500 Low Volatility (faible volatilité), Dow Jones Select Dividend (dividende supérieur) et S&P 500 Consumer Staples Sector (produits de consommation), ou tout autre indice du marché américain dont la nature et les caractéristiques principales sont similaires à ces indices, soit des indices du marché américain dont la capitalisation moyenne ou la volatilité peut être différente de celle de l'indice S&P 500, ou qui génèrent un rendement de dividende supérieur à celui de l'indice S&P 500, ou encore, qui peut mettre l'accent sur un des secteurs représentés dans l'indice S&P 500.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

La stratégie principale est de détenir une position importante dans les titres de participation liés à l'indice S&P 500, lequel indice comprend 500 des plus grandes sociétés (selon leur capitalisation boursière) qui sont négociées sur les bourses aux États-Unis. D'autres indices boursiers américains peuvent être combinés à cette position dans le but d'y ajouter une valeur additionnelle en termes de rehaussement de performance et de diversification accrue.

La pondération des indices dans le Fonds est principalement établie en utilisant une approche fondamentale. Les indices sont analysés selon leur valeur intrinsèque, leur tendance à moyen et à long terme ainsi que leur performance relative.

Qu'est-ce que l'indice Standard & Poor's 500?

L'indice Standard & Poor's 500, souvent appelé le S&P 500, est un indice boursier américain fondé sur la capitalisation boursière de 500 sociétés d'envergure dont les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la New York Stock Exchange ou du NASDAQ. Cet indice est un indice au flottant pondéré en fonction de la capitalisation boursière et est l'un des indices de titres de capitaux propres les plus observés.

Les composantes du S&P 500 sont choisies en fonction d'une évaluation de huit critères principaux : la capitalisation boursière, la liquidité, le lieu d'établissement, le flottant, la classification par secteur, la viabilité financière, la durée d'inscription des titres à la cote d'une bourse et la bourse à la cote de laquelle les titres sont inscrits. Les sociétés qui composent le S&P 500 se veulent représentatives des secteurs de l'économie des États-Unis. Les composantes de l'indice S&P 500 et leurs pondérations sont choisies par S&P Dow Jones Indices et peuvent être obtenues à l'adresse www.spdji.com.

Des modifications sont apportées au S&P 500 au besoin; il n'y a pas de reconstitution annuelle ou semestrielle. Des modifications peuvent plutôt être apportées en tout temps en réaction aux mesures prises par les sociétés ou à l'évolution des marchés. Le remplacement des titres constitutifs est généralement annoncé un à cinq jours avant la mise en œuvre de la modification. Les annonces peuvent être consultées par le public sur le site Internet de S&P Dow Jones Indices, www.spdji.com, avant qu'elles ne soient fournies aux sociétés concernées ou au même moment.

De façon générale, le Fonds minimise l'encaisse et cherche à demeurer pleinement investi dans les indices boursiers. Le gestionnaire de portefeuille peut de temps à autre gérer le risque de devise.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Portefeuille FDP Actions américaines

Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Des fonds négociés en bourse, des contrats à terme ou la détention de titres composant les indices tels le S&P 500 peuvent être utilisés. D'autres titres de nature indicelle ou sous-indicelle peuvent faire partie du portefeuille, mais sans toutefois dépasser, au total, 40 % du Fonds.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

À la discréption du gestionnaire de portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le gestionnaire de portefeuille utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus. De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son

actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit dans des titres compris dans un ou plusieurs indices boursiers du marché américain dans une proportion qui reflète leurs poids dans ces indices, ou encore, au moyen de placements dont le rendement imite celui de ces indices. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque lié aux devises
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque sectoriel
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié aux fonds sous-jacents
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? » Au cours de la période de 12 mois précédant la date tombant 30 jours avant la date du présent prospectus simplifié, le Portefeuille FDP Actions américaines a détenu jusqu'à 62,52 % de sa valeur liquidative dans le SPDR S&P 500 ETF et 25,12 % dans le iShares Core S&P 500 Index ETF.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Ce Fonds s'adresse aux participants qui recherchent la croissance du capital à long terme dans un portefeuille diversifié d'émetteurs américains. Il convient au participant qui désire une participation dans les indices du marché boursier américain et qui sera satisfait d'un rendement avoisinant celui de ces indices. Ce Fonds s'adresse aux participants ayant des objectifs de placement orientés vers la croissance du capital dans une perspective à long terme et possédant une tolérance aux risques moyenne. Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Portefeuille FDP Actions américaines

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et peut jouer un rôle d'actif complémentaire dans le portefeuille de placement.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvesties dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisés par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau qui suit a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leurs actifs, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus des fonds communs de placement. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	12,67 \$	39,89 \$	69,84 \$	158,53 \$

Veuillez vous reporter à la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Portefeuille FDP Actions pays émergents

Détails du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales de pays émergents
Date de création	8 avril 2009 – parts de série A
Titres offerts	Parts d'un OPC – série A
Statut de régime enregistré	Placement admissible dans un REER, FERR, FRV, FRVR, CRI, RERI fédéral, REIR, REEE et CELI
Gestionnaire du portefeuille	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif fondamental du Fonds est de procurer, par la diversification des placements, une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement (soit directement, soit indirectement au moyen de placements qui lui procurent une exposition à ces titres) dans des titres de participation d'émetteurs inscrits en bourse qui sont situés dans des pays émergents ou qui ont des intérêts commerciaux dans ces pays.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres fonds d'investissement qui sont compatibles avec son objectif de placement, dont ceux gérés par le gestionnaire de fonds.

Sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie et des lois applicables, l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds est requise avant de pouvoir procéder à une modification des objectifs de placement du Fonds.

Stratégies de placement

Le Fonds privilégie une approche fondamentale globale de type descendante pour la sélection de titres. Le gestionnaire du portefeuille choisit principalement des fonds négociés en bourse qui représentent un indice global de pays émergents, ainsi que des indices de pays ou régions ou encore d'industries spécifiques ainsi que des indices factoriels. De temps à autre, des certificats américains d'actions étrangères (*American Depository Receipts - ADR*) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depository Receipts - GDR*) peuvent être utilisés.

Des produits dérivés standardisés tels que des contrats à terme, des contrats à livrer, des options ou des swaps sur des titres, des indices, des taux d'intérêt ou des devises peuvent être utilisés de temps à autre à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. L'utilisation de ces produits dérivés peut servir à compenser les pertes que pourraient subir d'autres placements en raison de l'évolution des cours boursiers, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore peut servir de substitution à des positions sur des titres. Des ventes d'options d'achats peuvent être effectuées afin de générer un rendement additionnel. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux produits dérivés » pour de plus amples renseignements.

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds pourrait dépasser 100 % à la suite d'une rotation dynamique, sans généralement affecter le profil de risque du Fonds. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont susceptibles d'être élevés, ainsi que les chances que le Fonds distribue des gains en capital durant une année.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont conformes aux restrictions prévues dans la réglementation sur les valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de sa valeur liquidative dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux prêts de titres » pour de plus amples renseignements.

À la discréption du gestionnaire ou du sous-gestionnaire du portefeuille, le Fonds pourrait, en prévision ou en réponse à une conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, adopter des positions défensives provisoires qui ne correspondent pas exactement aux objectifs de placement fondamentaux et aux stratégies du Fonds, y compris en investissant une partie importante des actifs du Fonds en liquidités, en papier commercial ou en d'autres instruments moins volatils.

Le Fonds peut aussi effectuer des ventes de titres à découvert, comme le permet la réglementation en valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le sous-gestionnaire du portefeuille utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le Fonds effectuera des ventes à découvert afin de parfaire sa principale stratégie de placement décrite précédemment.

Une vente à découvert comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur et la vente de ces titres sur le marché libre (une vente à découvert de titres). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par ce Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui le Fonds verse une rémunération sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduite la rémunération à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de profit lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Le Fonds n'aura recours à la vente à découvert qu'en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Les titres ne seront vendus à découvert qu'en échange d'espèces, et le Fonds recevra le produit au comptant dans les délais normaux de règlement des opérations sur le marché où se fait la vente à découvert. Toutes les ventes à découvert ne seront exécutées que par les mécanismes de marché par lesquels ces titres sont normalement achetés et vendus.

Portefeuille FDP Actions pays émergents

De plus, lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par le Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne devra pas dépasser 5 % de l'actif total du Fonds et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne devra pas dépasser 20 % de son actif total. Le Fonds peut déposer auprès de prêteurs, conformément à la pratique du secteur, des actifs correspondant à ses obligations qui découlent d'opérations de vente à découvert. Le Fonds détient aussi une couverture en espèces d'un montant (compte tenu des actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs) égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande. Un Fonds ne peut pas utiliser le produit de ventes à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux qui sont admissibles à la couverture en espèces. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux ventes à découvert » pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un investissement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement dans des titres de participation d'émetteurs des marchés émergents où le contexte économique et financier peut être plus volatil que dans les pays occidentaux, ces derniers ayant historiquement offert une plus grande diversification ou stabilité. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture ou dans le but d'établir des positions dans le marché. Par conséquent, les risques applicables au Fonds et aux titres qui le composent sont les suivants :

- Risque lié aux marchés boursiers
- Risque lié aux titres étrangers
- Risque sectoriel
- Risque lié aux devises
- Risque particulier lié aux émetteurs
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux fonds négociés en bourse
- Risque lié au crédit
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux ventes à découvert
- Risque lié à la restriction de pertes
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié au manque de liquidité

Ces risques sont décrits dans la Partie A, à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds? ». Au cours de la période de 12 mois précédant la date tombant 30 jours avant la date du présent prospectus simplifié, le Portefeuille FDP Actions pays émergents a détenu jusqu'à 74,52 % de sa valeur liquidative dans le iShares Core MSCI Emerging Markets ETF et 13,06 % dans le iShares MSCI Emerging Markets ETF. Au 30 avril 2022, le Portefeuille FDP Équilibré détenait 44,80 % des parts du Fonds et le Portefeuille FDP Équilibré croissance détenait 17,21 % des parts du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds est admissible à 100 % dans les régimes enregistrés et s'adresse surtout aux participants qui désirent diversifier géographiquement une partie de leur portefeuille de placement. Il convient à ceux qui envisagent leurs placements dans une perspective à long terme, dont les objectifs de placement sont orientés vers la croissance du capital et qui possèdent une tolérance aux risques de « moyenne à élevée ». Pour en savoir davantage sur la nomenclature des termes utilisés pour indiquer la volatilité passée d'un Fonds, veuillez vous référer à la section « À qui s'adresse ce Fonds? » du présent prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est divisé en parts de valeur proportionnelle et égale, sans préférence ou priorité les unes par rapport aux autres. L'intérêt de chaque participant est exprimé par le nombre de parts qui lui est attribué.

Le Fonds peut gagner un revenu et des gains en capital. Vous recevez ces gains sous forme de distributions. Le Fiduciaire calcule le revenu net du Fonds et distribue mensuellement le revenu net de chaque participant. Les gains en capital nets réalisés sont calculés et distribués entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Un participant ayant souscrit à des parts de série A se voit distribuer ces gains sous forme de distributions qui sont réinvestis dans des parts de série A additionnelles, à moins que le participant nous ait avisés par écrit avant la distribution souhaiter recevoir ces gains en espèces. Pour les comptes enregistrés, les distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série. Les distributions en espèces peuvent être versées directement dans votre compte de banque au moyen de virements électroniques de fonds.

Le montant des distributions à verser par la série A peut être touché par la quote-part des frais imputés à la série A sur le total des frais du Fonds et le niveau des rachats pour la série A relativement au total des rachats pour les autres séries du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les participants

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds par rapport au coût de placement dans un autre organisme de placement collectif. Certains Fonds acquittent plus de frais que d'autres à même leurs actifs, ce qui signifie que les frais acquittés indirectement par les participants sous forme de rendements inférieurs varient d'un Fonds à l'autre.

Afin d'établir une base comparative uniforme pour illustrer quel montant de frais de gestion est prélevé avant de livrer la performance, l'exemple ci-dessous utilise les mêmes hypothèses dans tous les prospectus d'organismes de placement collectif. Il suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts de série A du Fonds aujourd'hui, puis vendez toutes vos parts de série A à la fin de ces périodes; (ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et (iii) le ratio des frais de gestion demeure constant et égal à celui de l'année qui vient de se terminer. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais cumulatif	17,82 \$	56,09 \$	98,16 \$	222,53 \$

Veuillez vous reporter à la la page 14, à la rubrique « Frais », pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans la notice annuelle, l'aperçu du fonds des séries A des Fonds, dans les rapports de la direction sur le rendement du fonds et dans les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez vous procurer sans frais un exemplaire de ces documents, en communiquant avec Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc., par téléphone au numéro sans frais 1 888 377-7337, en vous adressant à votre représentant ou par demande écrite à nos bureaux (voir nos coordonnées ci-dessous). Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, dont les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sont disponibles sur le site Internet de Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. à www.fprofessionnels.com ou sur le site Internet www.sedar.com.

(parts de série A)

Portefeuille FDP **Équilibré**

Portefeuille FDP **Équilibré croissance**

Portefeuille FDP **Équilibré revenu**

Portefeuille FDP **Obligations canadiennes**

Portefeuille FDP **Gestion des liquidités**

Portefeuille FDP **Revenu fixe mondial**

Portefeuille FDP **Actions canadiennes**

Portefeuille FDP **Actions canadiennes dividende**

Portefeuille FDP **Actions globales**

Portefeuille FDP **Actions américaines**

Portefeuille FDP **Actions pays émergents**

Montréal – Siège social

2, Complexe Desjardins,
Tour de l'Est, 31^e étage
C.P. 1116
Montréal (Québec) H5B 1C2
T 514 350-5050 | 1 888 377-7337
F 514 350-5051

Montréal – Centre clients

2, Complexe Desjardins,
Tour de l'Est, 21^e étage
C.P. 1116
Montréal (Québec) H5B 1C2
T 514 350-5050 | 1 888 377-7337
F 514 350-5051

Montréal-ACDQ

425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1425
Montréal (Québec) H3A 3G5
T 514 282-1425 | 1 800 361-3794

Brossard

8005, boul. du Quartier
Bureau 302
Brossard (Québec) J4Y 0N5
T 450 678-9818 | 1 888 377-7337
F 450 678-2918

Gatineau

160 boul. de l'Hôpital
Bureau 300
Gatineau (Québec) J8T 8J1
T 819 893-8791

Laval

2550, boul. Daniel-Johnson
Bureau 120
Laval (Québec) H7T 2L1
T 450 910-1702 | 1 888 377-7337
F 450 910-1703

Québec

Place de la Cité – Tour de la Cité
2600, boul. Laurier
Bureau 800
Québec (Québec) G1V 4W2
T 418 658-4244 | 1 800 720-4244
F 418 658-4311

Rimouski

287 rue Pierre-Saindon
Bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 9A7
T 581 562-2007
F 581 562-2020

Sherbrooke

1910, rue King Ouest
Bureau 310
Sherbrooke (Québec) J1J 2E2
T 819 564-0909 | 1 866 564-0909
F 819 564-6021

Saguenay

393 Racine Est
4^e étage
Chicoutimi, Québec, G7H 1T2
T 418 704-8175 | 1 800 720-4244
F 418 658-4311

Trois-Rivières

1350, rue Royale
Bureau 405
Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4
T 819 601-2400 | 1 800 720-4244
F 819-909-2030

